



**INITIATIVE D'ACCÈS À LA JUSTICE  
DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES  
ÉVALUATION  
Rapport final**

**Mai 2012**

**Division de l'évaluation  
Bureau de la gestion de la planification stratégique et du rendement**





## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>i</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1. Portée et objectifs de l'évaluation .....	1
1.2. Structure du rapport .....	2
<b>2. DESCRIPTION DU PROGRAMME .....</b>	<b>3</b>
2.1. Contexte .....	3
2.2. Logique de l'Initiative.....	3
2.3. Gouvernance de l'Initiative.....	5
2.4. Ressources financières .....	5
<b>3. MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>9</b>
3.1. Analyse de base de données et revue documentaire .....	9
3.2. Entrevues avec des intervenants clés .....	9
3.3. Études de cas.....	10
3.4. Sondage auprès des organismes bénéficiaires .....	10
3.5. Panel d'experts.....	11
3.6. Limites inhérentes aux méthodes d'évaluation.....	11
<b>4. CONSTATATIONS DE L'ÉVALUATION .....</b>	<b>13</b>
4.1. Pertinence.....	13
4.2. Efficacité .....	17
4.3. Efficience .....	33
<b>5. CONCLUSIONS ET LEÇONS TIRÉES.....</b>	<b>39</b>
5.1. Pertinence.....	39
5.2. Efficacité .....	40
5.3. Efficience .....	43
<b>6. RECOMMANDATIONS ET RÉPONSE DE LA DIRECTION .....</b>	<b>45</b>

<b>Annexe A : Cadre d'évaluation de l'Initiative .....</b>	<b>49</b>
<b>Annexe B : Guides d'entrevue .....</b>	<b>55</b>
<b>Annexe C : Sondage en ligne.....</b>	<b>73</b>
<b>Annexe D : Panel d'experts.....</b>	<b>83</b>

## SOMMAIRE

Le présent document constitue le rapport de l'évaluation de l'Initiative d'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le ministère de la Justice du Canada a lancé l'Initiative en 2003, dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles*, et en a élargi l'étendue en 2008 dans le cadre de la *Feuille de route pour la dualité linguistique*.

### 1. Description de l'Initiative

Par le biais de la *Feuille de route pour la dualité linguistique*, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir la somme de 41,2 millions de dollars sur cinq ans pour faciliter l'accès à la justice dans les deux langues officielles :

- Une somme de 21,2 millions de dollars sur cinq ans a été allouée au Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, qui vise à renforcer la capacité des intervenants œuvrant dans le domaine de la justice d'offrir des services dans les deux langues officielles et de participer à la sensibilisation des communautés de langue officielle à l'exercice de leurs droits linguistiques dans le domaine de la justice;
- Une somme de 20 millions de dollars sur cinq ans fut allouée plus particulièrement à la formation d'intervenants bilingues dans le domaine de la justice.

Ces deux composantes de l'Initiative visent à contribuer au même résultat, soit une capacité accrue des partenaires et du Ministère à mettre en œuvre des solutions en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Le ministère de la Justice a, en outre, poursuivi son travail de coordination des rencontres du *Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles* et du *Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles*.

L'ensemble de ces activités vise l'émergence de modèles de prestation de services dans les deux langues officielles et de moyens pour accéder à de l'information sur le système de justice.

## 2. Méthodologie

L'évaluation de l'Initiative repose sur cinq méthodes de recherche principales :

- une revue de l'ensemble de la documentation pertinente à l'Initiative;
- des entrevues avec différents intervenants ayant œuvré à la mise en œuvre de l'Initiative;
- des études de cas;
- un sondage auprès des bénéficiaires de l'Initiative;
- un panel d'experts.

## 3. Pertinence

Le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles, du fait de ses obligations linguistiques énoncées par la Constitution, la partie XXVII du *Code criminel* (article 530 et 530.1), la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, ainsi que la jurisprudence reliée, notamment l'affaire *Beaulac*.

Les objectifs de l'Initiative sont conformes avec les priorités du ministère de la Justice et sont alignés avec le résultat stratégique du Ministère qui vise « un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes ».

De par sa nature, la formation des intervenants du domaine de la justice représente un besoin continu. Non seulement le roulement de personnel requiert cette approche, mais il est également important de reconnaître que la formation joue un rôle déterminant pour le maintien des acquis, particulièrement dans un contexte linguistiquement minoritaire. Tout comme dans le cas de la formation, les activités visant à promouvoir l'accès à la justice dans les deux langues officielles sont de nature continue. La sensibilisation aux carrières dans le domaine de la justice, ainsi que la prestation d'activités visant à offrir de l'information à caractère juridique aux communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, sont des activités qui devront se poursuivre. Les stratégies et les outils utilisés seront cependant appelés à évoluer, de façon à tenir compte, entre autres, des nouvelles technologies de l'information.

#### 4. Efficacité

Sur la base de l'expérience acquise entre 2003 et 2008, et à la lumière du fait que le budget de l'Initiative a essentiellement doublé sous la Feuille de route, le Ministère a, dès 2008, rehaussé ses exigences en ce qui concerne l'information requise afin de considérer une demande de financement. Ces ajustements ont permis de gérer plus adéquatement les demandes soumises. Les bénéficiaires de l'Initiative sont satisfaits du processus en place, tant sur le plan de l'information fournie, de l'appui durant le dépôt de demandes de financement et au cours du processus d'imputabilité.

Les structures de coordination en place opèrent de façon efficace. En particulier, le *Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles* a permis d'établir des liens importants entre ses différents participants. La récente participation de représentants responsables des affaires francophones a également permis d'élargir les questions abordées par le Groupe de travail. Le *Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles* continue de réunir un grand nombre de bénéficiaires de l'Initiative, ce qui permet entre autres au Ministère de communiquer directement avec eux au moins une fois par année.

Le Ministère a établi un système de gestion des ententes de contributions, qui comprend une base de données administratives incluant de l'information sur les résultats visés et atteints par chacun des projets. Si certains bénéficiaires accusent du retard, il n'en demeure pas moins que des rapports d'activités étaient disponibles pour la grande majorité des projets financés. Cependant, la mesure des résultats atteints demeure un défi pour plusieurs bénéficiaires. C'est ainsi que l'on se retrouve souvent avec des données relatives aux extrants, plutôt qu'aux résultats atteints. Il est cependant essentiel de miser sur les progrès accomplis à ce jour et de mettre au point les stratégies de mesure de rendement des projets financés. On note à cet égard que certains bénéficiaires ont procédé à une évaluation formelle de leurs projets, ce qui constitue une pratique exemplaire lorsque l'ampleur du projet le justifie.

La mise en œuvre de la composante de formation s'est déroulée de façon efficace, du fait entre autres que le Ministère a procédé à une étude de besoins qui a été largement endossée par les intervenants. Cette étude a permis d'établir des paramètres utiles afin d'encadrer l'investissement supplémentaire en formation. Les projets financés dans le domaine de la formation touchent directement aux besoins identifiés par l'étude. Avec le financement octroyé depuis 2008, la quantité et la qualité des activités de formation se sont améliorées. Des progrès ont été réalisés, notamment au niveau de la formation dispensée en personne. La mise sur pied du Centre

canadien du français juridique, laquelle découle directement du financement de l'Initiative dans le domaine de la formation, a consolidé la capacité institutionnelle d'offrir un éventail plus large d'activités de formation aux différents intervenants juridiques. Bien que certaines activités aient été entreprises dans le domaine de la formation en ligne, d'autres initiatives devront voir le jour pour être en mesure de répondre adéquatement aux besoins relatifs à ce domaine.

Les organisations recevant un financement de base issu de l'Initiative sont jugées importantes pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Cependant, depuis la mise en œuvre de la nouvelle composante de formation, la liste des organisations œuvrant dans le système qui reçoivent des fonds de l'Initiative par le biais de financement de projets, et non de financement de base, ne cesse de s'élargir.

L'Initiative a également alloué du financement à la promotion des différentes carrières dans le domaine de la justice, dont le projet Carrière en justice. Ce projet vise à encourager les jeunes Canadiens bilingues à se diriger vers des postes au sein du système de justice. Ce type d'activités reçoit un appui soutenu. On peut s'attendre à ce que ces activités mènent à une augmentation des inscriptions de jeunes Canadiens bilingues aux programmes de formation pour les carrières ayant fait l'objet de promotion. En raison de la complexité méthodologique liée à la mesure de tels projets, la présente évaluation n'a pas analysé cette question, bien qu'une telle mesure puisse être abordée dans une étude individuelle.

Les projets appuyés par l'Initiative ont contribué à assurer un accès accru et continu à des services de justice dans les deux langues officielles. À court terme, les activités de formation ont permis de consolider la capacité linguistique des intervenants du système de justice, incluant la magistrature, les avocats et les procureurs de la Couronne, ainsi que les autres intervenants judiciaires. Le développement d'outils jurilinguistiques contribue également à l'établissement d'un vocabulaire normalisé de la common law et du droit civil, en français comme en anglais. À plus long terme, les activités de sensibilisation et de promotion des carrières en justice chez les jeunes Canadiens bilingues devraient également contribuer à la mise en œuvre d'un bilinguisme institutionnel dans le système de justice.

## **5. Efficience**

Les pratiques de gestion mises en place par le comité de sélection de l'Initiative favorisent une utilisation efficiente des ressources humaines visant l'atteinte des résultats escomptés. Un processus préliminaire mené par un agent de programme permet aux membres du comité de se



concentrer sur des questions plus pointues et complexes, notamment au niveau de la vision des projets, des résultats visés et des incidences ainsi que des partenariats possibles. De plus, le comité évite le dédoublement d'activités et le financement de projet qu'on sait inefficaces. Enfin, la sélection des projets est étroitement liée aux stratégies définies dans diverses analyses de besoins, telle l'*Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice*.

En termes d'efficience, l'évaluation compare la stratégie de financement de l'Initiative avec le modèle intégrateur sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles proposé par les études de cas menées par le Ministère en 2011. Ce modèle constitue une première tentative pour le Ministère afin d'identifier les secteurs clés que l'Initiative doit financer pour provoquer des effets structurants et multiplicateurs. L'utilisation des ressources de l'Initiative semble efficiente dans la mesure où les trois-quarts des sommes financées pendant la période couverte par cette évaluation ont été directement dirigées dans des sphères identifiées par le modèle intégrateur, comme ayant les plus grands effets multiplicateurs et structurants par rapport aux objectifs de l'Initiative.



## 1. INTRODUCTION

Le présent document constitue le rapport d'évaluation de l'Initiative d'accès à la justice dans les deux langues officielles (l'« Initiative »). Le ministère de la Justice du Canada (le « Ministère ») a lancé l'Initiative en 2003, dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles*, et en a élargi l'étendue en 2008 dans le cadre de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir* (la « Feuille de route »).

### 1.1. Portée et objectifs de l'évaluation

La présente évaluation couvre l'ensemble des activités effectuées à ce jour dans le cadre de la période de financement de cinq ans de l'Initiative, soit de 2008 à aujourd'hui. Ces activités rejoignent à la fois les aspects linguistiques des procédures devant les tribunaux, ainsi que les démarches visant à sensibiliser les communautés de langues officielles vivant en situation minoritaire quant à leurs droits et obligations. L'évaluation permet d'explorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'Initiative.

L'évaluation vise en outre à atteindre une série d'objectifs touchant au processus de reddition de compte du Ministère :

- satisfaire aux exigences incluses à l'intérieur du CGRR de 2008;
- satisfaire aux exigences comprises dans la *Loi fédérale sur la responsabilité* ;
- satisfaire aux exigences de la *Politique sur l'évaluation* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada;
- contribuer à l'évaluation, plus large, de la *Feuille de route pour la dualité linguistique*, coordonnée par le ministère du Patrimoine canadien.

Un cadre d'évaluation, basé sur celui inclus dans le CGRR de 2008, décrit chacune des questions ayant guidé la présente évaluation. Ce cadre d'évaluation est inclus en annexe au présent rapport.

## **1.2. Structure du rapport**

Ce document comprend six sections, y compris cette introduction. La section 2 décrit l'Initiative, tandis que la section 3 décrit la méthodologie ayant servi à l'évaluation. La section 4 résume les constatations de l'évaluation, alors que la section 5 expose les conclusions et les leçons tirées. La section 6 présente les recommandations et la réponse de la direction.

## 2. DESCRIPTION DU PROGRAMME

La présente section décrit l'Initiative, sa structure de gestion ainsi que ses ressources financières.

### 2.1. Contexte

L'Initiative fait partie de la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : agir pour l'avenir* annoncée par le gouvernement fédéral en juin 2008. Représentant un investissement de 1,1 milliard \$ sur cinq ans, la Feuille de route offre un appui financier à une panoplie de ministères fédéraux œuvrant, entre autres, dans les domaines de la justice, de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'immigration et du développement économique.

Dans le domaine de la justice, la Feuille de route appuie trois initiatives :

- le Fonds de la *Loi sur les contraventions* pour la mise en œuvre des obligations linguistiques;
- le Cadre de responsabilisation et de coordination;
- l'Initiative d'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Le présent document a pour objet la troisième initiative touchant à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

### 2.2. Logique de l'Initiative

L'Initiative comprend deux composantes : le Fonds d'appui et la nouvelle composante de Formation en justice.

#### *Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles*

Établi en 2003, le Fonds d'appui vise à renforcer la capacité des intervenants œuvrant dans le domaine de la justice d'offrir des services dans les deux langues officielles et de participer à une sensibilisation des communautés de langue officielle à l'exercice de leurs droits linguistiques dans le domaine de la justice. Le Fonds d'appui supporte deux types d'activités :

- *Financement de base* : Le Fonds d'appui accorde un financement de base à la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF) et à ses sept associations membres, par le biais d'une série d'ententes de contribution.
- *Financement de projets* : Le Fonds d'appui accorde un financement à des organismes admissibles pour la mise en œuvre de projets liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Il peut s'agir de projets appuyant la pratique du droit dans les milieux minoritaires, la sensibilisation des communautés de langue officielle ou l'accroissement de la capacité des organisations non gouvernementales à répondre aux besoins liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

### ***Formation en justice***

La Formation en justice constitue la nouvelle composante de l'Initiative et vise la formation d'intervenants bilingues dans le domaine de la justice. Plus particulièrement, la formation vise la maîtrise du vocabulaire de la langue minoritaire lié aux activités judiciaires et extrajudiciaires. Quatre axes principaux ont été retenus pour cette nouvelle composante :

- Le perfectionnement des auxiliaires de justice bilingues qui travaillent déjà au sein du système de justice;
- Le développement d'un programme d'étude destiné aux étudiants bilingues qui souhaitent faire carrière dans le système de justice;
- Une stratégie de recrutement et la promotion des carrières dans le domaine de la justice;
- Le développement d'outils appuyant la formation.

De plus, l'Initiative offre un appui au *Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles* qui a pour mandat de regrouper les représentants du ministère de la Justice, des organismes porte-parole communautaires, des centres de jurilinguistique et des facultés de droit dans les provinces et territoires. L'Initiative offre également un appui au *Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles* qui regroupe des représentants du ministère de la Justice de même que des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Bien que l'Initiative comprenne deux composantes, soit le Fonds d'appui et la nouvelle composante de Formation en justice, sa logique intègre ces deux composantes puisqu'elles contribuent ultimement au même résultat, qui est une capacité accrue des partenaires et du

Ministère à mettre en œuvre des solutions afin d'appuyer l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Il convient cependant de reconnaître que le Fonds d'appui est en place depuis 2003, alors que la mise en œuvre de la composante de Formation en justice a débuté quelques années après, soit en 2009. La logique de l'Initiative est présentée en détail à la figure 1.

### **2.3. Gouvernance de l'Initiative**

La gestion de l'Initiative revient à deux groupes distincts du ministère de la Justice :

- Le Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique est responsable de l'encadrement général de l'Initiative et de la coordination des structures consultatives;
- La Direction des innovations, analyse et intégration de la Direction générale des programmes, est responsable de la gestion de toutes les ententes de contribution signées en conformité avec les modalités de l'Initiative. Cette direction est également responsable de la gestion du processus d'imputabilité, particulièrement en ce qui a trait aux rapports soumis par les gouvernements provinciaux.

Un comité de sélection formé de membres de ces deux groupes est chargé d'examiner les demandes de financement afin de déterminer l'admissibilité des projets et de recommander ou non que les projets soient financés sous l'Initiative.

### **2.4. Ressources financières**

La Feuille de route a annoncé un investissement de 41,2 millions de dollars sur cinq ans pour l'Initiative. Cependant, l'Initiative a accédé un montant de 40,4 millions de dollars. La période d'investissement couvre les années fiscales 2008-2009 à 2012-2013. Le tableau 1 présente la distribution de ces fonds.

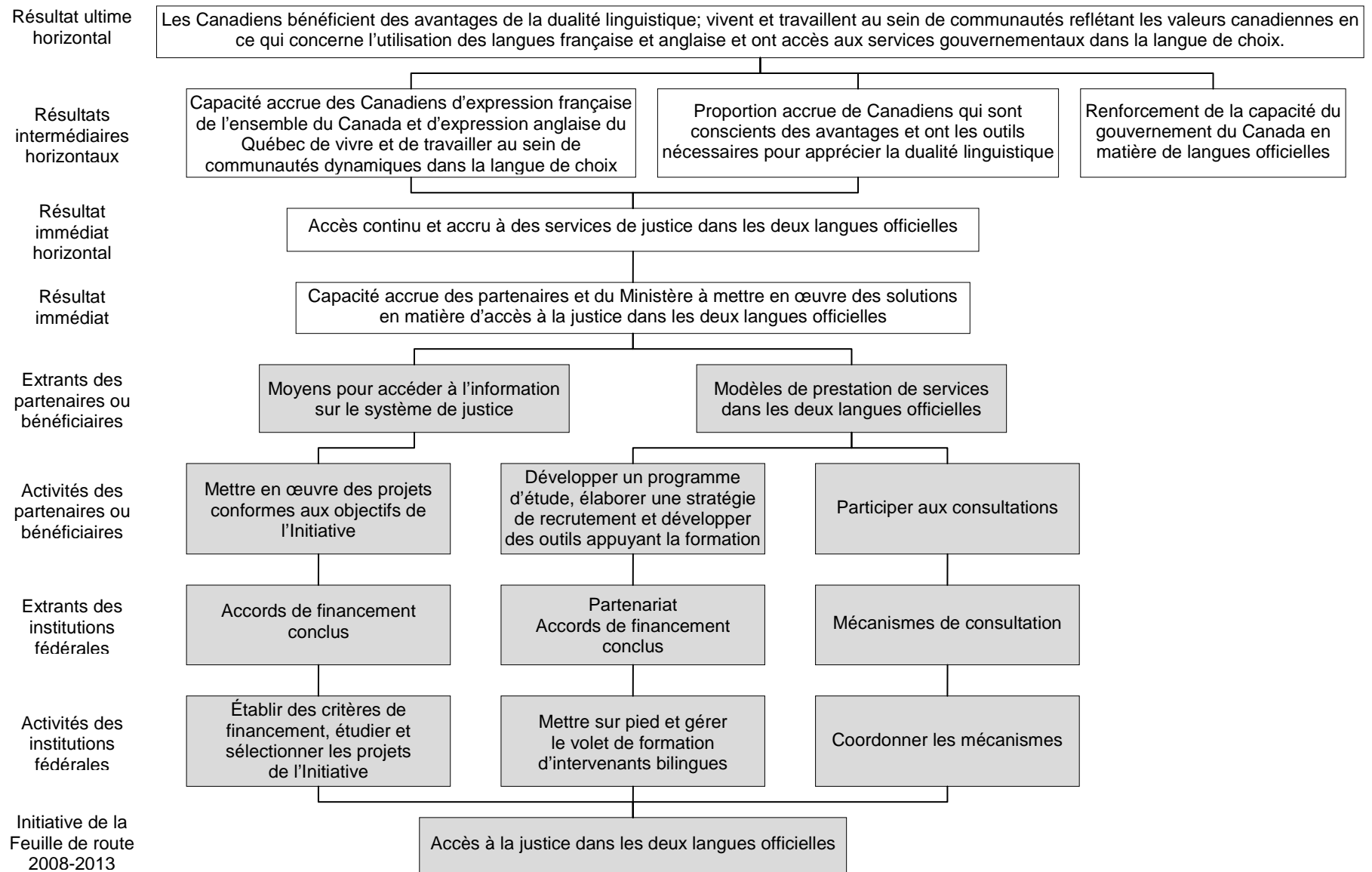
**Tableau 1: Ressources financières de l'Initiative d'accès à la justice dans les deux langues officielles**

Type de crédit	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Total
<b>Crédit 5 (financement de projet)</b>	2 892 846 \$	5 226 846 \$	7 225 846 \$	7 225 846 \$	6 892 846 \$	<b>29 464 230 \$</b>
<b>Vote 1 (dépenses opérationnelles)</b>	1 346 154 \$	2 294 628 \$	2 425 512 \$	2 510 112 \$	2 382 910 \$	<b>10 959 316 \$</b>

*Source: données administratives.*



**Figure 1: Logique de l'initiative d'Accès à la justice dans les deux langues officielles**





### **3. MÉTHODOLOGIE**

La méthodologie retenue pour cette évaluation repose sur cinq approches décrites dans la présente section.

#### **3.1. Analyse de base de données et revue documentaire**

La documentation pertinente à l'Initiative, incluant la banque de données sur les projets et les organismes financés, a été analysée. Ces données offrent de l'information quant aux activités entreprises dans le cadre de l'Initiative, aux extraits produits et aux résultats atteints par les deux composantes de l'Initiative. L'analyse de la base de données fournit également des renseignements détaillés quant aux projets financés et aux organismes bénéficiaires, leurs activités et leurs extraits. L'analyse de la documentation a permis d'établir une solide base de renseignements afin de bien préparer les entrevues avec les intervenants clés et les autres activités de collecte de données.

La liste des documents consultés inclut :

- le Cadre d'évaluation de la Feuille de route, préparé par le ministère Patrimoine canadien;
- les documents de planification de l'Initiative;
- les dossiers de financement (propositions de projets, rapports provisoires et finaux);
- la documentation sur le mandat des divers comités, en particulier le Comité consultatif et le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial.

#### **3.2. Entrevues avec des intervenants clés**

Les entrevues avec des intervenants clés ont permis d'obtenir des opinions et des perceptions éclairées sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'Initiative. Au total, 26 personnes ont été consultées, provenant de différents groupes ayant participé directement à la mise en œuvre des activités de l'Initiative, comme suit :

- employés du ministère de la Justice du Canada;
- membres du *Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles*;
- membres du *Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles*;
- autres intervenants tels que des professionnels de la justice, des représentants universitaires ainsi que des employés d'organisations financées.

En préparation à l'entrevue, chaque intervenant a reçu un guide incluant les questions devant être abordées. Ces guides apparaissent en annexe de ce rapport. Les entrevues se sont déroulées en personne ou par téléphone, dans la langue officielle de préférence de l'intervenant. Toutes les données recueillies ont été analysées par le biais de l'outil NVivo afin de dégager les thèmes liés à chacune des questions d'évaluation visées par cette méthode de recherche.

### **3.3. Études de cas**

Des études de cas relatives au Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles ont été menées en 2010-2011. Le but de ces études était de se pencher sur deux activités précises du Fonds d'appui: le financement de base des associations provinciales de juristes d'expression française et de leur fédération nationale ainsi que le financement de projets reliés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Plus spécifiquement, en tenant compte des objectifs de l'Initiative, ces projets étudiaient l'effet de levier du Fonds d'appui en examinant les activités de financement, la progression vers les résultats ainsi que les leçons apprises et les bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre du Fonds d'appui. Les constatations de ces études ont été utilisées afin d'évaluer l'efficacité et l'efficience de l'Initiative présentées dans ce rapport.

### **3.4. Sondage auprès des organismes bénéficiaires**

Un sondage en ligne auprès des organismes bénéficiaires des fonds de l'Initiative a été lancé. Cette méthode a été retenue afin de maximiser le taux de réponse des bénéficiaires à la présente étude. Le sondage en ligne leur permet plus de flexibilité quant au moment de répondre aux questions, tout en répondant seulement aux questions s'appliquant plus particulièrement à leur situation. Le sondage en ligne auprès des bénéficiaires de l'Initiative a permis d'aborder des questions touchant à l'efficacité et à l'efficience de l'Initiative.

Un questionnaire contenant 35 questions a été élaboré et distribué à tous les bénéficiaires de l'Initiative, soit 29 organismes au moment de l'évaluation. Le questionnaire a d'abord été testé à l'interne, avant que celui-ci ne soit distribué à tous les organismes bénéficiaires. Ceux-ci pouvaient remplir le questionnaire dans la langue officielle de leur choix. À deux reprises, un rappel par courrier électronique a été envoyé aux organismes qui n'avaient pas encore rempli le questionnaire.

Au total, 19 organismes ont rempli le questionnaire, pour un taux de réponse de 63,3 %. Les données recueillies par le biais de ce sondage ont été analysées avec le logiciel SPSS. Le questionnaire du sondage en ligne est disponible en annexe dans ce rapport.

### **3.5. Panel d'experts**

Un panel d'experts a permis de mettre en contexte les principales données recueillies par le biais des autres sources de données et de nuancer et de valider certaines des constatations ayant émergé. Un document synthèse, incluant une série de constatations et de questions, a été préparé et distribué aux participants afin de structurer la discussion. Un total de quatre experts, provenant de différentes régions du pays, ont participé au panel, qui s'est déroulé à distance par le biais de l'outil WebEx. Les questions abordées lors du panel d'experts se trouvent en annexe.

### **3.6. Limites inhérentes aux méthodes d'évaluation**

La méthodologie correspond aux normes actuelles de recherche en matière d'évaluation dans son utilisation de plusieurs éléments de preuve pour traiter chaque question de l'évaluation. Un ou plusieurs éléments de preuve sont associés à chaque question individuelle de l'évaluation. Par conséquent, comme tel est le cas dans tout travail de recherche, la présente étude se heurte à des limites inhérentes aux méthodes d'évaluation. Ces limites sont les suivantes :

- La mesure des résultats atteints demeure un défi pour plusieurs bénéficiaires. C'est ainsi que l'on se retrouve souvent avec des données relatives aux extrants, plutôt qu'aux résultats atteints. Ceci limite la quantité des données utilisables pour tenir compte des résultats atteints. Cependant, les guides d'entrevue et le questionnaire du sondage ont été élaborés afin de couvrir cet aspect.

- Les préjugés éventuels des répondants dans les constatations des études de cas sur le Fonds d'appui qui émanent principalement du point de vue des bénéficiaires du financement de projets et qui, par conséquent, pourraient présenter un parti-pris positif.
- Il en va de même pour les répondants au sondage. En tant que bénéficiaires du financement, ils ont pu se montrer favorables à la poursuite de l'Initiative. Il n'a pas été possible de viser les organisations qui ont produit des applications infructueuses envers l'Initiative puisque d'autres projets de ces organisations ont été acceptés.
- L'Initiative, telle que conçue en 2008, comporte deux composantes : le Fonds d'appui et la nouvelle composante de Formation en justice. Cependant, il faut reconnaître que le Fonds d'appui remonte à 2003 tandis que la Formation en justice a été annoncée en 2008. De ce fait, l'évolution propre à chacune de ses composantes est différente et doit être prise en considération lors de la collecte des données et de la présentation des résultats atteints. Les outils de collecte de données utilisés dans la présente évaluation ont donc été ajustés afin de bien documenter cette double évolution, et les résultats de l'Initiative présentés dans ce rapport tiennent compte de cette réalité.

## 4. CONSTATATIONS DE L'ÉVALUATION

La présente section décrit les principales constatations ayant émané de cette évaluation. L'information a été regroupée selon les thèmes de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'Initiative.

### 4.1. Pertinence

L'évaluation a permis d'examiner la pertinence de l'Initiative en fonction du rôle du gouvernement fédéral en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles, de l'harmonisation avec les priorités fédérales ainsi que de la nécessité continue de l'Initiative

#### 4.1.1. L'aspect linguistique de l'accès à la justice

Le concept d'« accès à la justice » contient plusieurs dimensions dont celle des langues officielles. Les considérations linguistiques rattachées aux procédures judiciaires revêtent une importance toute particulière au Canada. D'abord, l'article 14 de la *Charte canadienne des droits et libertés* consacre le principe de justice naturelle voulant que chacun ait droit à un procès équitable, ce qui comprend, entre autres et au besoin, le droit à un interprète. Toutefois, le régime linguistique canadien va beaucoup plus loin en reconnaissant aux membres des deux communautés de langue officielle le droit, dans certaines circonstances, à des procédures judiciaires dans la langue officielle de leur choix. Comme l'a reconnu la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Beaulac*, ces droits sont distincts de ceux reconnus à l'article 14 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, puisqu'ils poursuivent d'autres objectifs, soient ceux de promouvoir les langues officielles du Canada et de contribuer à l'épanouissement des communautés de langue officielle.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> R. c. Beaulac, [1999] 1 R.C.S. 768.

Les droits de nature judiciaire rattachés aux deux langues officielles sont largement concentrés vers le droit criminel. Les dispositions linguistiques du *Code criminel*, de la *Loi sur les langues officielles* de même que les articles 16 à 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantissent le droit d'utiliser le français ou l'anglais en matière criminelle, et cela, de façon uniforme au pays.

Dans certaines provinces (Nouveau-Brunswick, Québec et Manitoba), des droits constitutionnels d'utiliser le français et l'anglais en matière civile ont également été reconnus. De plus, d'autres provinces, dont l'Ontario, ont adopté des mesures législatives autorisant l'usage du français et de l'anglais dans des procédures de nature civile.

C'est ainsi que l'on se retrouve, au plan des droits linguistiques, avec un portrait uniforme en matière criminelle, mais inégal en matière civile. Qui plus est, la responsabilité du gouvernement fédéral d'assurer le respect des droits linguistiques rattachés aux procédures judiciaires vise d'abord et avant tout la matière criminelle. Il revient largement aux gouvernements provinciaux de voir au respect des droits linguistiques rattachés aux domaines de droit civil, là où de tels droits existent.<sup>2</sup>

#### **4.1.2. Rôle du gouvernement fédéral**

Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ce rôle est principalement défini par le cadre juridique propre aux langues officielles et par la jurisprudence en la matière, notamment l'affaire *Beaulac*.

Le cadre juridique propre aux langues officielles au Canada inclut la Constitution, la partie XXVII du *Code criminel* (article 530 et 530.1), la partie IV de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que la *Charte canadienne des droits et des libertés*. Ce cadre dicte les obligations linguistiques du gouvernement fédéral. Celles-ci sont intrinsèquement liées, entre autres, à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, dont les procédures devant les tribunaux.

---

<sup>2</sup> Il est à noter que certaines questions juridiques de nature civile se retrouvent devant des tribunaux fédéraux (Cour fédérale et Cour suprême du Canada) ou devant des tribunaux administratifs fédéraux. Dans de telles circonstances, les droits linguistiques reconnus à la *Charte canadienne des droits et libertés* et à la *Loi sur les langues officielles* s'appliquent.



Dans l'affaire *Beaulac*, la Cour suprême a statué que l'accusé en matière criminelle a le choix d'être jugé dans la langue officielle de son choix, peu importe ses aptitudes langagières et les inconvénients encourus par le tribunal. Conséquemment, le gouvernement fédéral doit garantir l'accès à la justice, en matière criminelle, dans les deux langues officielles.

#### 4.1.3. Harmonisation avec les priorités gouvernementales

L'Initiative est en harmonie avec les priorités du gouvernement fédéral. En raison des objectifs qu'elle vise et par son inclusion dans la Feuille de route, l'Initiative appuie et favorise le bilinguisme au Canada. Lors son Discours du Trône de 2010, le gouvernement du Canada a réitéré l'importance du bilinguisme au Canada et de la Feuille de route qui le supporte :

*« Notre pays est bilingue. Les deux langues officielles du Canada font partie intégrante de notre histoire et nous confèrent un avantage unique dans le monde. Dans la foulée de la reconnaissance que les Québécois forment une nation au sein d'un Canada uni, et de l'établissement de la Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne, notre gouvernement prendra des mesures en vue de renforcer davantage l'identité francophone du Canada. Il continuera également à respecter les champs de compétence des provinces et à restreindre l'emploi du pouvoir fédéral de dépenser. »<sup>3</sup>*

De plus, l'Initiative est alignée avec les objectifs du ministère de la Justice. Parmi les cinq domaines de base auxquels s'intéresse le ministère de la Justice du Canada dans le secteur des politiques, lois et programmes en matière de justice, se trouve celui de l'accès à la justice.<sup>4</sup> À cette fin, le Ministère entreprend un certain nombre d'activités touchant, entre autres, à l'aide juridique, à la *Loi sur les contraventions*, et à l'Initiative d'accès à la justice dans les deux langues officielles. Cette dernière activité, qui est l'objet de la présente évaluation, contribue à un des résultats stratégiques du Ministère qui vise « un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes ».<sup>5</sup> Le bilinguisme est l'une des valeurs

---

<sup>3</sup> Gouverneur général du Canada. (2010). Le Discours du trône, 2010.  
Tiré de <http://www.sft-ddt.gc.ca/fra/media.asp?id=1388>.

<sup>4</sup> Pour 2011-2012, les autres domaines de base sont la justice pénale, la justice familiale, la justice applicable aux Autochtones ainsi que le droit international privé et public.

<sup>5</sup> Ministère de la Justice du Canada. (2011). *Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012*. Accessible à : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/inst/jus/juspr-fra.asp?format=print>.

canadiennes et l'Initiative vise notamment à assurer l'accessibilité des services de justice dans les deux langues officielles.

Dans le Rapport sur les plans et priorités du ministère de la Justice, la planification pour l'exercice financier en cours en ce qui a trait à l'accès à la justice inclut d'ailleurs un engagement à « continuer l'implémentation de la composante de formation du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles ».<sup>6</sup>

#### **4.1.4. Nécessité continue de l'Initiative**

L'éventail des activités financées par l'Initiative continue de répondre aux besoins actuels. Les consultations tenues dans le cadre de cette évaluation indiquent que ces besoins, tant sur le plan de la sensibilisation que de la formation, sont permanents. De par sa nature, la sensibilisation nécessite une action continue afin de rejoindre un nombre élevé d'individus. En fait, le bassin de personnes à rejoindre dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles, que ce soit les jeunes Canadiens ou les nouveaux arrivants, est en constante évolution, ce qui nécessite le renouvellement continu des activités de sensibilisation. Il en est de même pour les activités de formation puisqu'on observe naturellement un taux de roulement chez les professionnels de la justice. Le maintien des acquis dans le domaine de la formation nécessite aussi l'offre continue d'activités de formation, de mise à jour et d'outils de support.

Les tendances démographiques pointent également vers un besoin continu du support des droits linguistiques. L'arrivée de nouveaux arrivants francophones à l'extérieur du Québec, et de nouveaux arrivants anglophones au Québec, change passablement la situation en ce qui a trait à la nature de la demande pour des services de nature juridique dans la langue de la minorité. Ainsi, plusieurs nouveaux arrivants ont des besoins qui découlent directement de leur statut d'immigrants ou de réfugiés. En plus de connaître très partiellement le système judiciaire canadien, un bon nombre d'entre eux n'ont tout simplement pas une connaissance suffisante de la langue de la majorité pour pouvoir naviguer le système judiciaire dans cette langue. Les intervenants consultés dans le cadre de la présente évaluation ont donc systématiquement souligné l'importance de bien connaître les besoins de cette clientèle et d'articuler des stratégies en conséquence. L'Initiative a d'ailleurs financé, en 2009-2010, une première étude visant spécifiquement les besoins des nouveaux arrivants dans le domaine juridique.

---

<sup>6</sup> Ibid.

Dans sa forme actuelle, l'Initiative se concentre de façon prépondérante sur le droit criminel. En raison de la nature du cadre juridique et des obligations linguistiques du gouvernement fédéral associés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, l'implication de l'Initiative au niveau criminel est toujours nécessaire. Cependant, un nombre supérieur de Canadiens fait face à des questions juridiques de nature civile plutôt que de nature criminelle. Plusieurs intervenants consultés dans le cadre de la présente évaluation ont souligné l'importance d'inclure à la fois le droit criminel et le droit civil à l'intérieur du mandat de l'Initiative. Le droit de la famille a retenu l'attention de ces intervenants puisque le gouvernement fédéral a juridiction en matière de divorce.

Il est important de noter que l'Initiative appuie déjà, directement et indirectement, certaines initiatives dans des domaines autres que criminel :

- En collaboration avec le groupe de la Politique en matière du droit de la famille du ministère de la Justice, l'Initiative a appuyé un projet pilote sur la formation des médiateurs dans le domaine du droit familial;
- L'Initiative a également appuyé financièrement un colloque national sur la justice familiale;
- Indirectement, la formation offerte aux intervenants de la justice permet de rehausser la capacité d'intervenants qui ne sont pas nécessairement limités à des activités liées au droit criminel.

## **4.2. Efficacité**

Cette section présente les constatations relatives à l'efficacité de l'Initiative. Il sera question des deux composantes de l'Initiative, soit le Fonds d'appui et la nouvelle composante de Formation en justice. Il sera également question des structures de coordination ainsi que de l'impact global de l'Initiative. Tout d'abord, cette section présente un portrait du financement de l'Initiative depuis 2008.

### **4.2.1. Portrait du financement de l'Initiative**

Au moment d'entreprendre la présente évaluation, 137 projets avaient été financés sous l'Initiative depuis 2008.

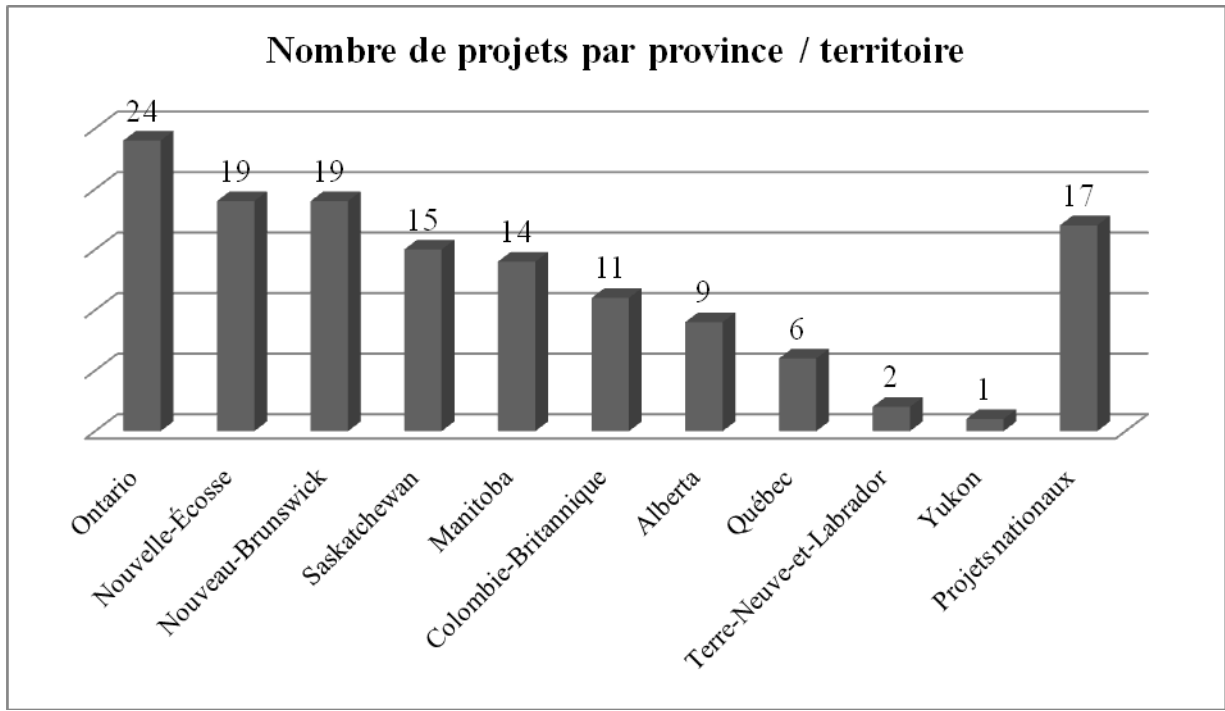
Des 40,4 millions de dollars alloués à l'Initiative, 29,5 millions de dollars sont consacrés directement au financement de projets, alors que la somme restante est consacrée à l'appui aux structures de consultation et aux opérations du Ministère en lien avec l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Au cours des quatre premiers exercices financiers, couvrant la période de 2008-2009 à 2011-2012, le Ministère a engagé près des trois quarts des sommes allouées à des projets, soit 16,4 millions de dollars sur un budget initialement alloué de 22,6 millions de dollars. La différence représentant les sommes non engagées s'explique en grande partie par l'incapacité à engager toutes les sommes allouées au cours des exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011. Cette situation était dû à un report des fonds de 2008-2009 de l'Initiative vers les trois années subséquentes.

Quatre-vingt-quinze des 137 projets financés (69 %) ont été alloués à des projets soumis par des associations de juristes d'expression française, incluant la Fédération des associations de juristes d'expression française. Les autres bénéficiaires comprennent les centres de jurilinguistiques, Éducaloi, le Centre canadien de français juridique, des institutions universitaires, des gouvernements provinciaux et territoriaux, de même que des regroupements de la magistrature.

Les projets financés se retrouvent dans toutes les régions du Canada, avec une concentration en Ontario (24), en Nouvelle-Écosse (19) et au Nouveau-Brunswick (19). Un total de 15 projets ont été mis en œuvre en Saskatchewan, 14 au Manitoba, onze en Colombie-Britannique, neuf en Alberta, deux à Terre-Neuve-et-Labrador et un au Yukon. Le Québec s'est retrouvé avec six projets, découlant des six demandes de financement provenant de cette province. Ce nombre limité de projets au Québec s'explique en partie par la présence limitée de structures organisationnelles regroupant les intervenants anglophones du domaine de la justice. Éducaloi a cependant entrepris un certain nombre de projets visant spécifiquement la communauté anglophone du Québec. Dix-sept projets nationaux ont été mis en œuvre par une organisation nationale ou avaient une portée nationale. La figure 2 illustre la dispersion du financement de l'Initiative au Canada.

Figure 2 : Nombre de projets par province/territoire financés par l'Initiative depuis 2008



Près de 45 % des sommes financées au moment de l'évaluation ont touché au domaine de la formation. Quant aux sommes financées par l'Initiative, près de 20 % d'entre elles ont été allouées au financement de base des associations de juristes d'expression française (incluant leur fédération nationale), alors que près de 15 % des sommes financées ont été allouées aux projets de sensibilisation et de promotion de carrières en justice. En dernier lieu, l'appui au développement d'outils jurilinguistique a reçu environ 19 % des sommes financées Le tableau 2 présente cette ventilation.

**Tableau 2: Nombre de projets, montants financés et pourcentage du financement de l'Initiative par secteur d'activité**

<b>Secteur d'activité</b>	<b>Nombre de projets</b>	<b>Montant financé</b>	<b>Pourcentage du total financé</b>
Formation	32	8 274 390 \$	44 %
Outils jurilinguistiques	17	3 460 770 \$	19 %
Financement de base	37	3 396 077 \$	18 %
Sensibilisation et promotion de carrières en justice	17	2 211 565 \$	12 %
Autres activités	34	1 309 564 \$	7 %
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>18 652 366 \$</b>	<b>100 %</b>

Source: données administratives

#### **4.2.2. Fonds d'appui**

Le Fonds d'appui est composé de deux domaines de financement : le financement de base et le financement de projets. Cette section expose les résultats atteints dans ces domaines.

##### **4.2.2.1 Financement de base**

A l'heure actuelle, l'Initiative offre un financement de base au niveau provincial à sept associations de juristes d'expression française (AJEF) : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse. Un financement de base est également offert à la FAJEF. Ces organisations ont pour mandat de promouvoir et de défendre les droits linguistiques des communautés minoritaires francophones et acadiennes du Canada en facilitant l'accès à la justice en français à travers le pays.

Un des objectifs importants de l'Initiative, lorsqu'elle a été initialement annoncée en 2003, était de consolider le réseau des associations de juristes d'expression française au pays. Bien que ce réseau existait avant 2003, sa capacité institutionnelle était fort limitée et c'est donc à cette problématique que l'Initiative s'est attardée en 2003 en offrant un financement de base, mesure

déjà considérée exceptionnelle à l'époque. Durant les cinq premières années de financement, soit de 2003 à 2008, des progrès significatifs ont vu le jour à cet égard.

Le financement de base a permis à ces associations de mieux remplir leur fonction de représentation et de revendication, et d'offrir des services pertinents à leurs membres et à la communauté. Ce financement a assuré une permanence administrative, leur permettant ainsi de concentrer leurs efforts sur la gestion de projets, l'offre de services et la participation aux divers comités et tables de concertation. Ces associations sont également devenues des groupes de pression visibles et crédibles, ainsi que des ressources importantes au sein de leur communauté.

Le financement de base pour ces organisations s'est maintenu sous la Feuille de route puisque près de 20 % des ressources de l'Initiative allouées au moment de la présente évaluation, soit 3,4 millions de dollars, ont été consacrées au financement de base de ces associations, incluant leur fédération nationale.

L'expérience acquise sous la Feuille de route confirme, à bien des égards, les résultats constatés lors des premières années du financement. La capacité organisationnelle de ces organismes s'est illustrée, entre autres, par le fait que ces derniers pilotent actuellement ou ont piloté 58 des 100 initiatives financées par l'Initiative au moment d'entreprendre cette évaluation.<sup>7</sup>

En plus de gérer des projets, ces associations profitent de leur financement de base pour entreprendre des activités de sensibilisation et de réseautage, telles que :

- La publication de bulletin d'information, chroniques dans les journaux ou participation à des émissions de radio;
- La tenue d'une journée du droit;
- La participation à des regroupements d'organismes communautaires, se concentrant par exemple sur la question de l'immigration ou l'élaboration d'un plan global de développement;
- Les représentations auprès des instances gouvernementales sur des questions liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles;

---

<sup>7</sup> Il convient de noter que 37 des 137 projets financés par l'Initiative au moment de l'évaluation représentent les différentes allocations pour le financement de base des associations de juristes d'expression française et leur fédération nationale. Nous avons donc retiré ces 37 projets aux fins de ce constat.

- La tenue d'assemblées annuelles avec activités de formation ou de sensibilisation s'y rattachant.

Les entrevues effectuées dans le cadre de la présente évaluation, de même que les données colligées par le biais des études de cas et de l'enquête en ligne, confirment l'importance accordée au financement de base de ces associations de juristes d'expression française et de leur fédération. Ces organisations ont été des acteurs de premier plan dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Cependant, l'impact qu'elles ont eu a été variable selon les circonstances qui prévalent dans leur province.

Les études de cas constatent que les AJEF de l'Ontario (AJEFO) et du Nouveau-Brunswick se démarquent par leur nature : elles sont des associations professionnelles de juristes, mais dans les deux cas, elles ont établi de multiples liens avec les organismes non gouvernementaux. Les partenaires de l'AJEFO sont unanimes à confirmer le rôle clé que joue l'organisme dans l'avancement de l'accès à la justice en Ontario. L'AJEFO joue un rôle clé dans l'identification des écarts de services; elle met en marche les suivis nécessaires et collabore avec les instances appropriées pour combler les écarts.

Les AJEF de la Colombie-Britannique et de l'Alberta travaillent dans des provinces où le cadre de politiques publiques en matière de services en français présente des défis, comparativement aux cinq autres provinces où des AJEF existent. Les deux organismes déploient plus d'efforts pour sensibiliser et éduquer le public et les intervenants en justice plutôt qu'auprès de leurs gouvernements provinciaux.

Les AJEF de la Saskatchewan, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse ont développé de bonnes relations de travail avec leur gouvernement provincial respectif. Les cadres de politiques publiques des gouvernements de ces trois provinces démontrent une ouverture envers l'accès à la justice dans la langue de la minorité. Les trois AJEF siègent à des comités et à des groupes de travail avec leur gouvernement provincial et se perçoivent comme des partenaires importants. Cette situation a été confirmée par les répondants des gouvernements provinciaux, qui considèrent aussi ces Associations comme des partenaires importants. Ces AJEF misent sur une grande visibilité auprès de la communauté et sur une grande présence parmi les organismes non gouvernementaux.

Les études de cas constatent également que la FAJEF joue un rôle important. En raison de sa composition, elle apporte une perspective unique qu'aucun autre organisme, au niveau national, n'est en mesure d'apporter. Elle met en œuvre des initiatives structurantes, notamment le Projet



pancanadien de formation auprès des intervenants provinciaux œuvrant au sein du système judiciaire, et se positionne pour exercer une fonction de veille et être en mesure de communiquer rapidement les informations utiles et nécessaires. Les relations de collaboration de la FAJEF avec le ministère de la Justice et l'Association du barreau canadien sont autant d'exemples de son envergure sur le plan national.

Dans un contexte plus large cependant, le gouvernement fédéral accorde généralement ce type de financement uniquement de façon exceptionnelle. S'il fut une époque où le financement de base d'organismes à but non lucratif était largement répandu, la réalité est différente aujourd'hui. En outre, il y a un élargissement de la liste d'organismes œuvrant dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles qui reçoivent des fonds de l'Initiative par le biais de financement de projets, et non de financement de base, tels que le Centre canadien de français juridique, des gouvernements provinciaux, des universités, des tribunaux et d'autres organismes tels que Éducaloi.

#### ***4.2.2.2 Financement de projet***

Les projets financés par le Fonds d'appui se regroupent sous deux thèmes : la promotion des carrières en justice et d'autres activités visant les jeunes, ainsi que le développement d'outils jurilinguistiques. Les prochains paragraphes exposent les résultats de ces projets, mais présentent d'abord le processus de financement du Ministère et les mécanismes de reddition de comptes.

#### **Le processus de financement de projets**

Comme souligné à la section 2, le Ministère a mis sur pied, en 2003, un comité de sélection de projets où l'on retrouve des représentants du Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique, ainsi que de la Direction des innovations, analyse et intégration. Depuis 2008, un représentant de la Division de l'évaluation du Ministère offre des conseils aux membres du comité sur des questions liées à la mesure de la performance.

Au cours de la période couverte par la Feuille de route, depuis 2008, le comité a renforcé ses exigences en ce qui concerne l'information requise afin de considérer une demande de financement. Principalement, il est nécessaire que les demandes soumises comportent des informations plus détaillées sur le projet et qu'un cadre complet d'évaluation des résultats soit inclus. Les membres du comité consultés dans le cadre de la présente évaluation ont justifié cette approche du fait, entre autres, qu'un plus grand nombre de demandes de subvention allait découler de l'augmentation des fonds attribués à l'Initiative.

Le processus de sélection de projets a été évalué de façon positive par les bénéficiaires. Entre autres, le sondage indique un très haut taux de satisfaction quant à la documentation relative au processus de financement, à l'appui offert par le Ministère durant ce processus, au délai menant à une décision, aux explications offertes au moment de la décision, à l'accord de contribution signé, de même qu'au processus de reddition de compte. Dans tous les cas, le taux de satisfaction des répondants se situait entre 95 % et 100 %.

### **Mécanismes de reddition de comptes**

En appui au processus de reddition de comptes, le Ministère a établi un système de gestion des ententes de contributions, qui inclut une base de données administratives. Cette base de données contient de l'information sur les résultats visés et atteints par chacun des projets financés par l'Initiative. L'évaluation a bénéficié de cette information, notamment pour la mesure de l'efficacité de l'Initiative dans son appui aux bénéficiaires. La base de données est principalement alimentée par les rapports d'activités de projets soumis par les bénéficiaires de l'Initiative. Même si certains rapports sont en retard, des rapports d'activités étaient disponibles pour la grande majorité des projets financés.

La mesure des résultats atteints demeure un défi pour plusieurs bénéficiaires. C'est ainsi que l'on se retrouve souvent avec des données relatives aux extrants, plutôt qu'aux résultats atteints. Ceci est en partie explicable par le fait que les organisations bénéficiaires n'ont pas toutes la même capacité à mener de telles évaluations. Il importe de noter que le Ministère communique avec les organisations s'il n'est pas satisfait du rapport soumis, afin d'apporter les correctifs nécessaires. Il est cependant essentiel de miser sur les progrès accomplis à ce jour et de mettre au point les stratégies de mesure de rendement des projets financés. On note à cet égard que certains bénéficiaires ont procédé à une évaluation formelle de leurs projets, ce qui constitue une pratique exemplaire lorsque l'ampleur du projet le justifie. Les conseils offerts par la Division de l'évaluation du Ministère au comité de sélection devraient en outre permettre de consolider la stratégie actuelle de mesure du rendement.

### **Promotion des carrières en justice et autres activités destinées aux jeunes**

Au moment d'entreprendre la présente évaluation, on retrouvait 17 projets, représentant 2,2 millions de dollars, ayant été consacrés à la promotion des différentes carrières dans le domaine de la justice. Au cours des entrevues menées lors de cette évaluation, le projet ayant retenu le plus d'attention à cet égard est Carrière en justice, initialement implanté en Ontario et maintenant offert dans d'autres régions du pays. Ce projet combine un site Web interactif et une

série d'activités ciblant prioritairement les élèves de niveau secondaire des écoles francophones et d'immersion. Il vise essentiellement à encourager les jeunes Canadiens bilingues (de 11 à 18 ans) à se diriger vers des postes au sein du système de justice, en particulier des postes tels que greffiers, sténographes, huissiers, avocats, ou policiers. Au Québec, Éducaloi a aussi entrepris un projet visant à promouvoir les carrières en justice chez les jeunes anglophones et francophones bilingues.

Ce type d'activités, particulièrement le concept du projet Carrière en justice, a été appuyé par tous les groupes ayant été consultés au cours de l'évaluation du fait que plusieurs jeunes peuvent ne pas connaître les possibilités qui s'offrent à eux dans le domaine de la justice, ou ils présument que ces carrières se limitent aux fonctions d'avocats, de juges ou de policiers. Les projets financés par l'Initiative viennent élargir l'horizon des jeunes qui y participent, et leur permettent de constater comment leur connaissance des deux langues officielles peut être mise à profit. Les rapports d'évaluation des projets présentés par les bénéficiaires indiquent que les jeunes individus et les volontaires qui ont participé à Carrières en justice ont bénéficié de leur expérience. On peut s'attendre à ce que ces activités mènent à une augmentation des inscriptions de jeunes Canadiens bilingues aux programmes de formation pour les carrières ayant fait l'objet de promotion. Cependant, en raison de la complexité méthodologique liée à la mesure des incidences à moyen et à long terme de ce type de projet, cette évaluation n'a pas tenu compte de cette question. Il est suggéré que cette mesure soit couverte par une étude individuelle.

L'Initiative a aussi offert un appui financier à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa visant à offrir un programme prédroit pour les étudiants immigrants admis au programme de common law en français. Ce programme permet aux participants de mieux comprendre les fondements du système juridique canadien, et ainsi de leur donner une base plus solide pour entreprendre leurs études de droit. Ce projet est aligné avec la vision de l'Initiative puisqu'un de ses objectifs était de fournir aux communautés minoritaires francophones des professionnels de la justice capables de les servir dans leur première langue officielle.

Plusieurs autres activités visent plus spécifiquement la sensibilisation des jeunes au domaine de la justice telles que les activités de théâtre-action, les camps de jour ou les camps d'été, de même que des présentations en salle de classe. Ces activités répondent à l'objectif de sensibilisation de l'Initiative.

## **Outils jurilinguistiques**

L'existence d'un bilinguisme législatif et d'un bijuridisme au Canada exige que soit normalisé le vocabulaire de common law et de droit civil, en français et en anglais. C'est à cette fin que les travaux visant l'élaboration d'outils jurilinguistiques sont entrepris. Ces outils appuient également les activités de formation offertes, notamment par le Centre canadien de français juridique.

Au moment de la présente évaluation, 17 projets, représentant 3,5 millions de dollars, avaient été consacrés au développement d'outils jurilinguistiques. Cela reflète essentiellement le travail qui est traditionnellement entrepris par les centres de jurilinguistique. Ce type d'outils est différent de ceux conçus spécifiquement ou exclusivement pour les sessions de formation (bien qu'ils puissent évidemment être utilisés lors de ces activités de formation). C'est ainsi que la liste d'outils développés par le biais de l'Initiative inclut :

- Les travaux visant la normalisation d'un vocabulaire de common law en français;
- Le développement d'outils de référence jurilinguistique en ligne;
- L'élaboration de résumés en français de décisions judiciaires publiées uniquement en anglais;
- Des services d'appui aux praticiens du droit faisant face à des questions de jurilinguistique;
- L'élaboration de dictionnaires encyclopédiques;
- L'élaboration d'ouvrages juridiques de référence sur le bilinguisme et le bijuridisme canadien.

L'expérience acquise à ce jour et documentée dans les rapports d'activités des bénéficiaires de l'Initiative indique que ces outils sont d'abord et avant tout utilisés par les rédacteurs législatifs et les traducteurs juridiques.

Cependant, les études de cas constatent que le type d'outils produits par les centres de jurilinguistique a évolué au fil des ans; on est passé d'outils plus théoriques à des outils pratiques. Le corpus d'outils jurilinguistiques a augmenté et les outils sont utilisés par les spécialistes et dans certains cas, par les praticiens. L'Internet a changé l'approche. Il ne s'agit plus de produire des outils dans des manuels pour la vente commerciale, mais bien de les rendre accessibles au plus grand nombre de personnes. La gratuité des outils signifie une baisse de revenus pour le projet, mais une augmentation de l'utilisation des outils produits. En raison de

leur nature, ces projets n'ont pas et ne sont pas conçus pour avoir un effet direct en termes de sensibilisation des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

### **4.2.3. Formation en justice**

L'Initiative a reçu, en 2008, un budget supplémentaire de 20 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer des projets visant la formation d'intervenants bilingues dans le domaine de la justice, tels que des juges, des avocats, des greffiers, des huissiers et des agents de probation. Un des premiers défis était d'intégrer ces fonds additionnels liés à la formation aux structures de l'Initiative. En fait, on se demandait comment investir efficacement cette somme, particulièrement dans un calendrier relativement serré. Les prochaines sous-sections fournissent des détails sur l'efficacité de la mise en œuvre de cette nouvelle composante de même que sur le financement octroyé à date.

#### ***4.2.3.1 Mise en œuvre***

Avec le lancement de l'Initiative, le Ministère n'a pas commencé à financer des projets de formation tout de suite. Il a plutôt mené une étude formelle des besoins en matière de formation des intervenants du domaine de la justice afin d'établir des principes directeurs et d'identifier une série de priorités stratégiques. Cette étude a été réalisée durant le premier exercice financier de la Feuille de route et a été complétée par le Ministère en mars 2009. Elle s'est attardée sur quatre axes principaux :

- Le perfectionnement des personnes qui travaillent déjà dans le système de justice;
- L'élaboration d'un programme de cours en collaboration avec les collèges et les universités pour les jeunes Canadiens bilingues qui veulent travailler dans le système;
- L'élaboration d'outils appuyant la formation et le perfectionnement des intervenants du domaine de la justice;
- Une stratégie de promotion et de recrutement visant les jeunes Canadiens bilingues.

Cette étude des besoins en formation n'avait pas comme objectif d'imposer des projets précis, mais plutôt d'établir des mesures stratégiques à considérer. En fait, ce document constitue un cadre de référence pour la composante de Formation en justice, basée sur les besoins spécifiques

en formation des intervenants du domaine de la justice. Cette analyse proposait plus d'une dizaine de mesures stratégiques spécifiques basées sur quatre principes directeurs<sup>8</sup> :

- *Intervention ciblée* : l'investissement fédéral à lui seul ne peut pas permettre de satisfaire tous les besoins en formation et doit nécessairement cibler son investissement de façon à contribuer aux résultats escomptés;
- *Effet compensatoire* : les activités de formation en langues officielles dans le domaine de la justice permettent une action corrective systémique visant à parer à une demande intermittente dans la langue officielle de la minorité;
- *Bâtir sur l'acquis linguistique* : pour contribuer à l'atteinte des objectifs énoncés dans la Feuille de route, l'investissement fédéral doit cibler systématiquement les intervenants possédant déjà une connaissance fonctionnelle dans les deux langues officielles;
- *Variation l'intensité de l'intervention* : les activités de haute densité d'apprentissage (p.ex., cinq jours consécutifs de formation) devraient être liées à des activités de formation régulières (p.ex., outils de perfectionnement).

L'étude recommande plus particulièrement au Ministère d'investir dans la formation des intervenants possédant déjà une connaissance fonctionnelle de leur deuxième langue officielle, d'appuyer à la fois la formation dispensée en personne et en ligne, et d'élargir la portée de la formation accessible à ce jour de façon à inclure un plus grand nombre d'intervenants judiciaires dont les greffiers, les sténographes, les commis aux greffes ou les agents de probation.

Les intervenants consultés dans le cadre de l'évaluation ont jugé que cette approche basée sur une étude de besoins était efficace. Cela a permis, selon eux, d'établir certains paramètres sur ce qui allait être accepté comme projets en formation. Elle a permis au Ministère et aux applicants potentiels d'avoir les mêmes attentes quant à l'orientation stratégique de la composante de formation de l'Initiative. Les données administratives liées à l'Initiative confirment d'ailleurs que les projets en formation financés sont systématiquement liés à l'une des mesures stratégiques contenues dans l'étude de besoins.

---

<sup>8</sup> Ministère de la Justice Canada. (2009). Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice : Rapport. Ottawa, accessible à : [http://www.justice.gc.ca/fra/pi/dgp-pb/ana\\_lo-ana\\_ol/index.html](http://www.justice.gc.ca/fra/pi/dgp-pb/ana_lo-ana_ol/index.html).

#### ***4.2.3.2 Financement de projet***

Au moment de la présente évaluation, 32 projets, représentant 8,3 millions de dollars, étaient spécifiquement dédiés à la formation dans le domaine de la justice. Les résultats du sondage en ligne démontrent que les projets de formation financés par l'Initiative ont augmenté la capacité des intervenants du domaine de la justice à opérer dans les deux langues officielles. En particulier, plus de la moitié des répondants soutiennent que la capacité des procureurs de la Couronne et du personnel judiciaire s'est accrue et près de la moitié sont du même avis pour les membres de la magistrature. À l'inverse, l'augmentation de la capacité des régimes d'aide juridiques et des avocats de pratique privée ne semble pas aussi évidente à établir. Cependant, les répondants ont souligné que depuis la mise en œuvre de la composante formation de l'Initiative, ils ont noté une croissance marquée des possibilités de formation linguistique liées au droit criminel. Les entrevues avec les répondants clés confirment ces constatations.

Les projets financés comprennent principalement la formation des intervenants du domaine de la justice (juges, procureurs, greffiers, huissiers, agents de probation), laquelle formation a été offerte notamment par le Centre canadien de français juridique et le ministère du Procureur général de l'Ontario (Institut de développement professionnel en langue française), en plus d'autres organismes, dont les centres de jurilinguistique. Deux projets, en Ontario et au Manitoba, ont aussi offert de la formation linguistique à des services de police.

Dans plusieurs cas, les projets entrepris en formation ont nécessité le développement de nouveaux outils, de même qu'une démarche intensive afin d'élargir le bassin de formateurs. Les données recueillies dans le cadre de la présente évaluation indiquent d'ailleurs que des progrès significatifs ont été accomplis à cet égard, particulièrement en ce qui a trait à la formation dispensée en personne. Les rapports d'activités, les études de cas et les entrevues confirment le haut taux de satisfaction des participants par rapport à ce type de formation. On la décrit comme étant pratique, bien structurée, menée par des formateurs de haut calibre, et ayant permis aux participants d'améliorer leur maîtrise du vocabulaire juridique. La mise sur pied du Centre canadien de français juridique, qui découle directement du financement de l'Initiative dans le domaine de la formation, a consolidé la capacité institutionnelle d'offrir un éventail plus large de formation aux différents intervenants juridiques.

Cependant, le développement de la formation en ligne n'a pas progressé au même rythme, même si certaines initiatives interviennent dans ce domaine, dont celle menée conjointement par l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, en collaboration avec

l'Université Ste-Anne. D'autres initiatives devront être entreprises à l'avenir afin de répondre aux besoins de la formation en ligne décrits dans l'étude de besoins de 2009.

Les intervenants consultés dans le cadre de l'évaluation ont décrit certaines mesures qui pourraient être considérées afin de consolider les progrès accomplis à ce jour dans le domaine de la formation :

- L'Initiative devrait encourager un élargissement de la formation, de façon à pouvoir rejoindre davantage les services policiers, qui ont un rôle clé à jouer dans le système de justice criminelle et sont souvent le premier point de contact des contrevenants;
- En plus des intervenants visés à ce jour, la formation devrait rejoindre les intervenants œuvrant auprès des victimes, des travailleurs sociaux et des autres intervenants de première ligne;
- Certains intervenants consultés incitent également le Ministère à élargir les champs de justice couverts par la formation offerte. Actuellement, cette formation est largement ciblée vers le droit criminel. En raison de la compétence du gouvernement fédéral en droit de la famille, plus particulièrement dans les questions liées au divorce, ces intervenants souhaiteraient voir le Ministère financer des activités de formation dans ce domaine;
- On incite également le Ministère à créer un répertoire de toutes les ressources offertes par le biais des différents programmes de formation.

Pour ce qui est de cette dernière mesure, le Ministère a déjà financé le développement d'un portail qui aura précisément cette fonction. Au moment de cette évaluation, ce projet, piloté par le Centre de traduction et de documentation juridiques de l'Université d'Ottawa, en collaboration avec l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, était toujours en phase de mise en œuvre. Il n'a donc pas été possible de mesurer les résultats de ce projet, mais plusieurs intervenants consultés au cours de l'évaluation soutiennent que ce projet aura des répercussions significatives sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles, notamment au niveau de la disponibilité d'outils et des possibilités de réseautage.

La formation est une activité qui doit normalement s'effectuer sur une base continue, non seulement du fait qu'il y a nécessairement un roulement chez les acteurs du système de justice et qu'on doit donc assurer une relève dans ce domaine, mais aussi du fait que les compétences acquises lors de ces activités de formation doivent être maintenues. Le maintien des acquis est identifié par plusieurs intervenants consultés comme étant un défi majeur pour l'accès à la justice



dans les deux langues officielles, et par conséquent pour l'Initiative. À cet égard, l'étude de besoins notait, en référence aux dispositions du *Code criminel* sur les langues officielles :

*« (...) l'égalité de statut doit souvent conjuguer avec une inégalité démographique. Pour y arriver, certaines interventions doivent être implantées de façon à créer un effet compensatoire. C'est précisément à cet objectif que la formation peut contribuer. Au-delà de l'acquisition de nouvelles compétences linguistiques, les activités de formation permettent de maintenir un lien régulier entre l'intervenant et sa deuxième langue officielle en milieu de travail. »<sup>9</sup>*

En somme, le financement sous la composante formation de l'Initiative s'est avéré efficace. Avant 2008, le système avait une capacité minimale pour la formation des intervenants du domaine de la justice. Avec les projets financés depuis 2008, la quantité et la qualité des activités de formation s'est améliorée. Des progrès ont été réalisés, notamment au niveau du renforcement de la capacité institutionnelle à offrir de la formation dispensée en personne. Cependant, compte tenu que le financement supplémentaire n'est disponible que depuis 2008, des efforts supplémentaires seront nécessaires afin de répondre adéquatement aux besoins identifiés dans l'analyse des besoins de 2009. Les répercussions à moyen et long terme des projets de formation devront certainement être mesurées dans les futurs exercices d'évaluation menés par les bénéficiaires et par le Ministère.

#### **4.2.4. Mécanismes de coordination**

Au cours de la période visée par la présente évaluation, le Ministère a coordonné deux structures de consultation :

- Le *Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles*, qui regroupe des représentants du ministère de la Justice, des représentants d'organismes-cadres des communautés de langue officielle en situation minoritaire, des centres jurilinguistiques et des facultés de droit. Des observateurs assistent également aux réunions du comité dont le Commissariat à la magistrature, le Commissariat aux langues officielles et des représentants de Patrimoine canadien;

---

<sup>9</sup> Ministère de la Justice Canada. (2009). Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice : Rapport. Ottawa, p. 35.

- Le *Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles*, qui regroupe quant à lui des représentants du ministère de la Justice, de même que des ministères provinciaux et territoriaux responsables de l'administration de la justice.

Les participants au Comité consultatif ayant été consultés dans le cadre de cette évaluation sont généralement satisfaits de son fonctionnement. Le Comité se réunit une fois par année, et permet au ministère de la Justice d'informer les bénéficiaires de l'Initiative de la direction stratégique qu'il entend adopter et de ses priorités de financement. Ce comité a également permis d'intensifier le réseautage entre les participants et de faciliter le partage des expériences vécues par ceux-ci. Toutefois, certains participants consultés ont mentionné que le Comité bénéficierait d'un élargissement du type d'intervenants pouvant y participer.

Les participants au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial consultés au cours de l'évaluation se sont dits très satisfaits des activités entreprises par le biais de cette structure consultative. Les membres de ce groupe de travail se rencontrent officiellement une fois par année, mais demeurent en constante communication tout au long du reste de l'année. Ce groupe de travail leur permet d'établir des relations de travail et d'échanger sur leurs expériences respectives touchant à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Fait à noter, le ministère de la Justice a été invité par la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne à présenter les activités qu'il a entreprises dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Cet organisme intergouvernemental regroupe les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la francophonie canadienne. Ils se réunissent annuellement pour se pencher sur divers sujets relatifs à la francophonie canadienne et pour entretenir un dialogue favorable au développement de politiques publiques renforçant la dualité linguistique au pays.<sup>10</sup> Les ministères ont donné suite à cette présentation en adoptant une résolution invitant les provinces et les territoires à désigner un représentant de leurs affaires francophones pour participer au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial. La présence de ce représentant permet de sensibiliser davantage les différents ministères provinciaux et territoriaux aux questions d'accès à la justice dans les deux langues officielles.

---

<sup>10</sup> Conférence ministérielle de la Francophonie canadienne. *Francophonie canadienne : Survol des initiatives gouvernementales*, Septembre 2008

#### **4.2.5. Incidences globales de l'Initiative**

Dans l'ensemble, les résultats atteints par le biais de l'Initiative ont permis au ministère de la Justice de contribuer de façon tangible à l'élargissement de l'accès à la justice dans les deux langues officielles au Canada.

En raison de l'existence d'un bilinguisme législatif et d'un bijuridisme au Canada, le concept d'accès à la justice dans les deux langues officielles ne saurait progresser sans qu'il y ait une terminologie normalisée de la common law et du droit civil, en français comme en anglais. Le développement de cette terminologie s'est poursuivi par l'entremise du financement des projets d'outils jurilinguistiques sous l'Initiative, de même que l'élaboration d'outils en facilitant l'accès.

De plus, l'Initiative a appuyé la formation des intervenants œuvrant dans le domaine de la justice. En particulier, les activités de formation ont permis de rejoindre un plus large éventail d'intervenants, qui est un des objectifs centraux. Cependant, compte tenu que l'approche sous la composante formation est relativement récente, il reste encore du travail à effectuer afin de combler les besoins initialement identifiés. Il sera également important de mesurer les répercussions à moyen et long terme, plus particulièrement au niveau du maintien des acquis.

L'Initiative a en outre permis au réseau des associations de juristes d'expression française et à leur fédération nationale de consolider leur capacité institutionnelle et d'entreprendre des activités afin d'augmenter la sensibilisation des intervenants du domaine de la justice et de la population en général au droit et au domaine judiciaire dans le contexte des communautés de langue officielle. Près de 70 % des projets financés par l'Initiative ont été mis en œuvre par un de ces organismes. L'incertitude entourant leur financement de base pourrait cependant les amener à redéfinir une certaine partie de leur mandat. À cette fin, ces organismes pourraient être appelés à jouer un rôle direct accru auprès de la population. S'inspirant du modèle de centre de justice de proximité, certains intervenants consultés au cours de l'évaluation souhaiteraient que le volet communautaire de ces organismes prenne la forme de services directs à la population désirant mieux comprendre leurs droits et obligations, dans la langue de leur choix.

#### **4.3. Efficience**

La présente évaluation a constaté que l'Initiative opère selon des pratiques de gestion qui visent l'utilisation efficiente des ressources humaines. De plus, la stratégie de financement de projets de

l'Initiative permet au Ministère d'atteindre les résultats par une utilisation efficiente des ressources financières. Cette sous-section se penche sur ces questions.

#### **4.3.1. Pratiques de gestion**

Tous les projets financés par l'Initiative sont approuvés par le comité de sélection du Ministère. Tel qu'indiqué précédemment, une très forte majorité de bénéficiaires est très satisfaite de leurs interactions avec le comité. Le Ministère a réussi à maintenir des processus suffisamment flexibles pour être en mesure de répondre efficacement et en temps opportun à toutes les demandes qui lui sont soumises. L'évaluation a constaté que les pratiques de gestion implantées par le comité de sélection de l'Initiative favorisent une utilisation efficiente des ressources humaines en vue de l'atteinte des résultats escomptés.

D'abord, avant qu'un projet ne soit présenté au comité, il doit être soumis à certaines étapes préliminaires. Le projet en question est analysé par un agent de programme afin de déterminer si toute la documentation a été soumise et si les informations présentées sont assez précises. Des questions d'ordre plus général peuvent également être posées à l'organisme présentant une demande. Ces activités visent à fournir de l'information complète au comité afin qu'il puisse se concentrer sur la valeur des projets, notamment des résultats visés et des partenariats possibles. Il n'est pas rare que les organisations présentant une demande de contribution doivent répondre à une série de questions relatives à ces thèmes avant d'obtenir une approbation pour le financement de leur projet.

Le comité de sélection prend également en considération les autres projets financés par le passé afin d'éviter le dédoublement. Il est aussi possible de demander à l'organisation d'adapter un projet existant à son contexte provincial. Les projets réalisés sous le *Plan d'action* de 2003 qui n'ont pas été en mesure d'atteindre des résultats intéressants sont aussi pris en considération afin d'éviter des projets qu'on sait inefficaces. Cette approche est fortement appuyée par le système de banque de données pour la gestion des ententes de contribution, qui s'est avéré particulièrement utile aux fins de la présente évaluation.

Finalement, le comité de sélection de l'Initiative s'est systématiquement référé à l'étude de besoins de la Formation en justice lors de l'analyse des demandes de financement présentées par les organisations. Au moment de l'évaluation, environ 45 % des sommes investies par l'Initiative concernent le domaine de la formation. Chaque projet de formation financé est étroitement lié à une ou plusieurs mesures stratégiques énoncées dans cette étude. Cette approche, basée sur les

besoins des intervenants et sur les projets ayant une incidence considérable, a permis de cibler stratégiquement le financement de formation de l'Initiative, d'autant plus que les fonds dédiés explicitement à la formation étaient nouveaux et que le calendrier était relativement serré.

La population canadienne de langue officielle minoritaire, notamment la population francophone minoritaire, a considérablement changé depuis une décennie. En dehors du Québec, il y a de plus en plus de citoyens francophones issus de l'immigration internationale. Cette réalité voit émerger de nouveaux besoins en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles. Les projets, notamment au niveau de la sensibilisation, doivent tenir compte de cette réalité. Le comité de sélection repose donc également sa réflexion sur l'analyse des besoins des nouveaux arrivants dans le domaine de la justice complétée en 2009-2010. Cette analyse permet de bien diriger certaines ressources financières de l'Initiative vers des projets répondant à ces besoins.

#### **4.3.2. Stratégie de financement de projets**

Les études de cas menées par le Ministère en 2011 ont analysé les projets financés par l'Initiative de 2008 à 2010 ainsi que leur impact sur la question de l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Les études de cas proposent, en outre, un modèle intégrateur pour l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ce modèle constitue une première tentative pour le Ministère afin d'identifier les secteurs clés que l'Initiative doit financer pour provoquer des effets structurants et multiplicateurs. Le Ministère devrait préciser et améliorer ce modèle à mesure que l'Initiative évolue. Concrètement, ce modèle, illustré à la figure 4, identifie les secteurs où le financement aura les effets les plus importants par rapport aux objectifs de l'Initiative.

Ce modèle intégrateur propose que le financement couvre deux perspectives : appuyer l'offre de services (capacité accrue à élaborer des solutions innovatrices), et stimuler la demande de services (sensibilisation accrue à l'exercice des droits).

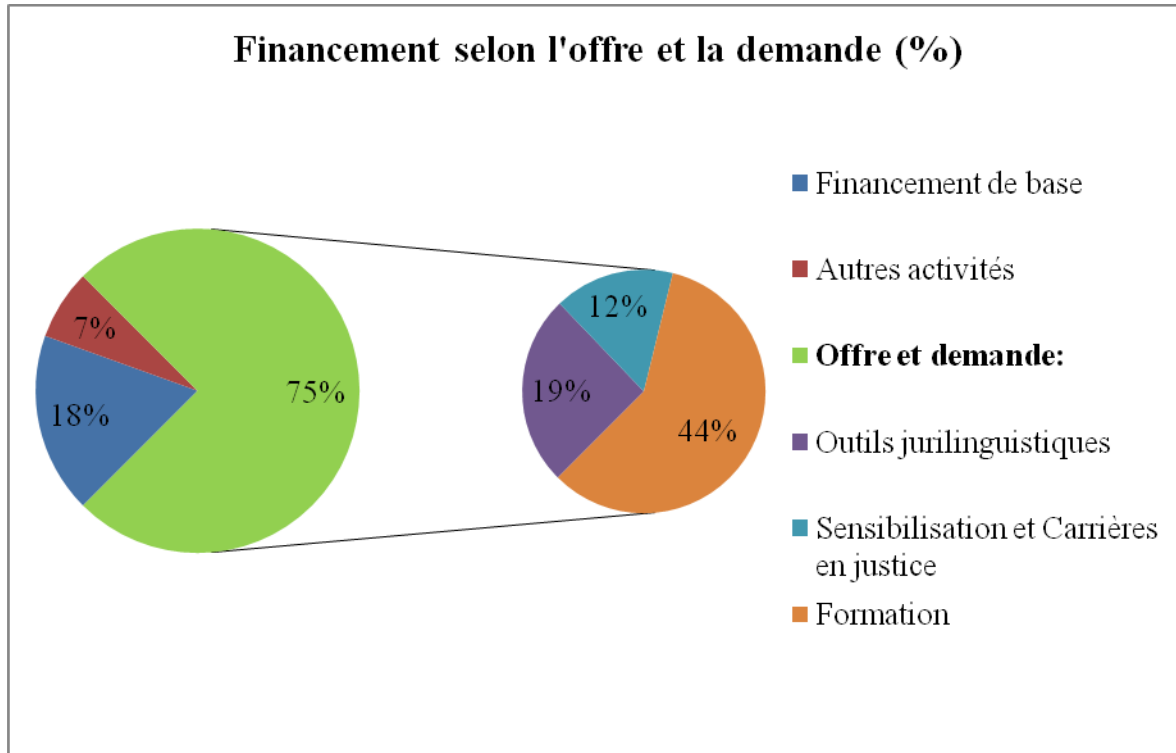
L'offre de services comprend deux éléments : le cadre provincial des politiques publiques relatives à la langue officielle minoritaire (qui inclut les lois, les règlements administratifs et les énoncés de politiques), ainsi que la capacité des professionnels de la justice. Les actions des organisations ouvrant dans ce domaine doivent nécessairement agir sur ces deux facteurs. Bien que l'Initiative n'agisse pas directement sur le cadre des politiques publiques, elle peut financer des activités qui ont un effet direct sur la capacité des professionnels de la justice à offrir des services dans la langue officielle minoritaire. Ainsi, l'évaluation constate que l'Initiative a appuyé des projets de formation, de développement d'outils pédagogiques et de documents de

référence pour les professionnels de la justice. En effet, 63 % des ressources financières ont été allouées aux projets de formation et de développement d'outils jurilinguistiques.

Toujours selon ce modèle, la demande de services est également influencée par deux facteurs : les attitudes et croyances collectives, ainsi que celles de nature individuelles. Les projets visant la stimulation de la demande doivent donc nécessairement viser les activités qui sensibilisent la communauté juridique et la communauté minoritaire à l'exercice de leurs droits linguistiques. L'évaluation constate que 12 % des ressources financières touchent directement la stimulation de la demande, notamment au niveau des projets de sensibilisation et de carrières en justice.

En somme, les trois quarts des ressources financées par l'Initiative pendant la période couverte par cette évaluation ont été directement dirigées dans des sphères identifiées par le modèle intégrateur, comme ayant les plus grands effets multiplicateurs et structurants par rapport aux objectifs de l'Initiative. La figure 3 illustre ces constatations. L'utilisation des ressources de l'Initiative semble efficiente dans la mesure où les points de financement sont étroitement alignés avec le modèle intégrateur proposé par les études de cas. Il est cependant important de spécifier que la somme restante financée par l'Initiative, soit 25 %, touche le financement de base des AJEF et de la FAJEF et d'autres activités ponctuelles. Bien qu'on ne puisse pas établir un lien direct avec l'offre et la demande aussi facilement, ces activités peuvent avoir eu une répercussion sur l'offre et la demande du système d'accès à la justice dans les deux langues officielles.

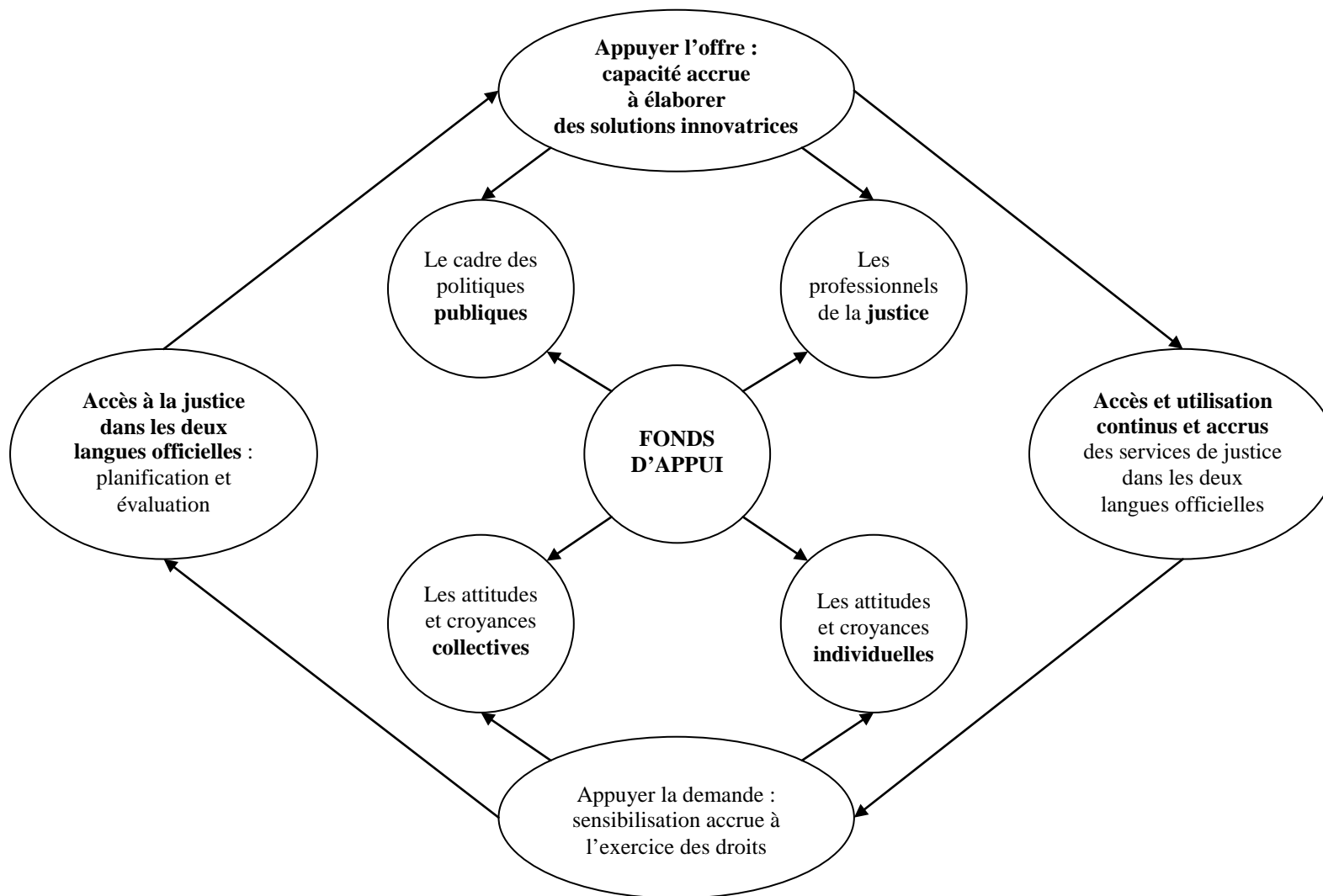
**Figure 3 : Pourcentage du financement direct de l'Initiative sur les composantes « offre » et « demande » proposées par le modèle intégrateur des études de cas.**



En outre, il a été remarqué que certains projets ont été réalisés sur une base de financement multipartite. Cette base de financement implique que le financement de ces projets a été appuyé par plus d'une organisation, dont le ministère de la Justice. Au cours de la période visée par cette évaluation, 12 % des projets appuyés par l'Initiative ont été financés sur cette base<sup>11</sup>. Ces projets représentent 10 % des dépenses totales de l'Initiative.

<sup>11</sup> Le financement de base des AJEF et de la FAJEF a été exclu de ce calcul.

**Figure 4 : Modèle intégrateur - Accès à la justice dans les deux langues officielles**





## 5. CONCLUSIONS ET LEÇONS TIRÉES

La présente section du rapport contient les conclusions et leçons tirées de l'évaluation. L'information est structurée selon chacune des questions d'évaluation.

### 5.1. Pertinence

#### **1. Quelle est la pertinence de l'Initiative en regard des priorités du ministère de la Justice et du gouvernement fédéral en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles?**

Les objectifs de l'Initiative sont en lien direct avec les priorités du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral, dans son Discours du trône de 2010, a réitéré l'importance du bilinguisme et de la Feuille de route qui le supporte. L'Initiative contribue également à un des résultats stratégiques du Ministère qui vise « un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes ». En outre, l'Initiative s'insère dans le cadre plus large de l'accès à la justice, une préoccupation largement partagée par plusieurs organisations, incluant le ministère de la Justice.

#### **2. Y a-t-il un rôle légitime et nécessaire pour le gouvernement fédéral dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles?**

Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ce rôle est largement défini par ses obligations linguistiques énoncées dans le cadre juridique des langues officielles en place, ainsi que la jurisprudence reliée, notamment l'affaire *Beaulac*.

#### **3. Dans quelle mesure les activités entreprises par le biais de l'Initiative répondent-elles aux besoins des intervenants dans le domaine de la justice?**

Dans le domaine de la formation, l'étude de besoins entreprise par le Ministère durant le premier exercice financier couvert par l'Initiative a permis d'établir des paramètres utiles afin d'encadrer

le financement supplémentaire en formation. Le Ministère a également appuyé son approche de financement sur l'analyse des besoins des nouveaux arrivants dans le domaine de la justice complétée en 2009-2010. Les autres activités entreprises pour faciliter l'accès à la justice dans les deux langues officielles reflètent également les besoins des intervenants du domaine de la justice. En particulier, les démarches de sensibilisation et de promotion des carrières en justice ont permis de sensibiliser plusieurs jeunes Canadiens bilingues aux possibilités qui s'offrent à eux dans le système de justice.

#### **4. Y a-t-il un besoin continu pour les activités financées par l'Initiative?**

De par sa nature même, la formation des intervenants représente un besoin continu. Non seulement le roulement de personnel requiert cette approche, mais il est également important de reconnaître que la formation joue un rôle déterminant pour le maintien des acquis, particulièrement dans un contexte linguistiquement minoritaire. Dans le même sens, les autres activités visant à promouvoir l'accès à la justice dans les deux langues officielles sont de nature continue. La sensibilisation aux carrières en justice, ainsi que la prestation d'activités visant à offrir de l'information à caractère juridique aux communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire, sont des mesures qui devront se poursuivre. Les stratégies et les outils utilisés seront cependant appelés à évoluer, de façon à tenir compte, entre autres, des nouvelles technologies de l'information.

### **5.2. Efficacité**

#### **5. La mise en œuvre de la composante liée à la formation est-elle conforme aux objectifs de l'Initiative et de la *Feuille de route pour la dualité linguistique*? Cette mise en œuvre était-elle efficace?**

La mise en œuvre de la composante de formation s'est déroulée de façon efficace, du fait entre autres que le Ministère a procédé à une étude de besoins qui a été largement endossée par les intervenants. Les projets financés dans le domaine de la formation s'attaquent directement aux besoins identifiés par l'étude. La mise sur pied du Centre canadien de français juridique, qui découle directement du financement de l'Initiative dans le domaine de la formation, a consolidé la capacité institutionnelle d'offrir un éventail plus large d'activités de formation aux différents intervenants juridiques. Bien que certaines activités aient été entreprises dans le domaine de la formation en ligne, d'autres initiatives devront voir le jour pour être en mesure de répondre adéquatement aux besoins relatifs à ce domaine.

**6. Dans quelle mesure le processus lié à la sélection de projets financés par le biais du Fonds d'appui et de la composante de formation est-il clair et transparent?**

Sur la base de l'expérience acquise entre 2003 et 2008, et à la lumière du fait que le budget de l'Initiative a augmenté sous la Feuille de route, le Ministère a, dès 2008, rehaussé ses exigences concernant l'information requise pour considérer une demande de financement afin de mieux gérer les demandes soumises. Les bénéficiaires de l'Initiative sont satisfaits du processus en place, tant sur le plan de l'information fournie, de l'appui durant le dépôt de demandes de financement et des exigences de rapport.

**7. Les structures de coordination liées à l'Initiative opèrent-elles de façon efficace?**

Les structures de coordination sont généralement efficaces. En particulier, le *Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles* a permis d'établir des liens importants entre ses différents participants. La récente participation de représentants provinciaux responsables des affaires francophones a également permis d'élargir les questions abordées par le Groupe de travail. Le *Comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles* continue de réunir un grand nombre de bénéficiaires de l'Initiative, ce qui permet entre autres au Ministère de communiquer directement avec eux au moins une fois par année.

**8. Dans quelle mesure les données liées à la mesure du rendement et à la reddition de comptes sont-elles recueillies et intégrées à la gestion courante de l'Initiative?**

Le Ministère a établi un système de gestion des ententes de contributions, qui comprend une base de données administratives incluant de l'information sur les résultats visés et atteints par chacun des projets. Si certains bénéficiaires accusent du retard, il n'en demeure pas moins que des rapports d'activités étaient disponibles pour la grande majorité des projets financés. La mesure des résultats atteints demeure un défi pour plusieurs bénéficiaires. C'est ainsi que l'on se retrouve souvent avec des données relatives aux extrants, plutôt qu'aux résultats atteints. Il est cependant essentiel de miser sur les progrès accomplis à ce jour et de mettre au point les stratégies de mesure de rendement des projets financés.

**9. Dans quelle mesure l'Initiative a-t-elle collaboré à la mise en œuvre de projets contribuant à assurer un accès accru et continu à des services de justice dans les deux langues officielles?**

Les projets appuyés par l'Initiative ont contribué à assurer un accès accru et continu à des services de justice dans les deux langues officielles. À court terme, les activités de formation ont permis de consolider la capacité linguistique de plusieurs intervenants du système de justice, incluant la magistrature, les avocats et les procureurs de la Couronne. Le développement d'outils jurilinguistiques contribue également à l'établissement d'un vocabulaire normalisé de la common law et du droit civil, en français comme en anglais. À plus long terme, les activités de sensibilisation et de promotion des carrières en justice chez les jeunes Canadiens bilingues devraient également contribuer à la mise en œuvre d'un bilinguisme institutionnel dans le système de justice. Ces activités rejoignent des jeunes de partout au pays et élargissent leurs perspectives à cet égard. On note également une croissance des activités au Québec, particulièrement par le biais de l'organisme Éducaloi. Traditionnellement, le nombre de projets implantés au Québec était limité, du fait entre autres des limites au plan de la capacité institutionnelle des intervenants du domaine de la justice chez la communauté anglophone de cette province.

**10. Dans quelle mesure la composante sur la formation a-t-elle contribué au développement d'un programme d'études, d'outils et de stratégies de recrutement permettant d'assurer un accès accru et continu à des services de justice dans les deux langues officielles?**

Les projets de l'Initiative dans le domaine de la formation ont mis l'accent sur la formation des intervenants possédant déjà une connaissance de base de l'autre langue officielle, particulièrement les intervenants œuvrant dans des postes d'appui aux tribunaux. À cette fin, une série d'outils pédagogiques ont été créés, et plusieurs individus ont été formés de façon à pouvoir agir à titre de formateurs.

**11. Dans quelle mesure les besoins identifiés en formation ont-ils été comblés?**

L'initiative a élargi les possibilités de formation à travers le pays. Toutefois, des besoins demeurent, puisqu'il s'agit toujours d'une initiative récente.

**12. Dans quelle mesure y a-t-il complémentarité entre les activités entreprises par le Fonds d'appui et celles entreprises par la composante sur la formation?**

Les deux composantes de l'Initiative ont joué des rôles très complémentaires. De fait, elles participent toutes les deux à la même finalité, qui est d'élargir l'accès à la justice dans les deux langues officielles. La formation a clairement retenu une attention particulière sous la Feuille de route, considérant les sommes qui ont été investies dans ce domaine. Cette nouvelle dynamique a en outre mené à un élargissement des organisations participant à la mise en œuvre des projets financés par l'Initiative.

**13. L'Initiative a-t-elle eu des répercussions non prévues (positives ou négatives)?**

Aucune répercussion non prévue n'a été identifiée au cours de la présente évaluation.

**5.3. Efficience**

**14. Dans quelle mesure les mécanismes de financement de projets ont-ils été adéquats?**

Les pratiques de gestion actuellement en place proposent des éléments visant l'utilisation efficiente des ressources humaines. De plus, la stratégie de financement de projets de l'Initiative appuie systématiquement des projets sous les perspectives de l'« offre » et de la « demande ». Les études de cas menées en 2011 ont identifié celles-ci comme étant des secteurs clés où les projets peuvent provoquer des effets structurants et multiplicateurs sur le système d'accès à la justice dans les deux langues officielles.

**15. Y a-t-il une approche plus efficace pour atteindre les objectifs de l'Initiative?**

Aucune autre approche plus efficace et économe n'a été identifiée par la présente évaluation.



## 6. RECOMMANDATIONS ET RÉPONSE DE LA DIRECTION

### Enjeu 1 : Évaluation des activités liées à la promotion des carrières en justice en français

L'Initiative a consacré des efforts significatifs pour promouvoir les carrières en justice en français auprès des jeunes Canadiens bilingues. Les données recueillies dans le cadre de la présente évaluation, tout comme *l'Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice* réalisée en 2009, confirment le bien-fondé de cette initiative. Cependant, les résultats à moyen et long terme liés à ce type d'activités n'ont pas été mesurés à ce jour. En raison de la complexité méthodologique liée à la mesure de tels projets, cette évaluation n'a pas analysé cette question.

**Recommandation n° 1 : Le ministère de la Justice du Canada devrait considérer la possibilité d'entreprendre une étude individuelle de répercussions ciblant spécifiquement les activités de carrières en justice.**

#### **Réponse de la direction :**

La direction est d'accord avec cette recommandation. Le volet Carrières en justice de l'Initiative vise à encourager les jeunes Canadiens bilingues à s'intéresser au domaine de la justice afin qu'ils en fassent une carrière. Le Ministère finance des projets dans cette direction depuis 2004. Ce volet s'intéresse notamment aux jeunes issus des programmes d'immersion. Le Ministère effectuera une étude d'impact sur ce volet en 2014-2015.

### Enjeu 2 : Système de mesure de performance

Le Ministère a mis sur pied un système de gestion des ententes de contribution qui permet de recueillir certaines données concernant les résultats visés et atteints par chacun des projets financés. Ce système constitue une pratique exemplaire en ce qu'il appuie à la fois la gestion continue de l'Initiative de même que des exercices d'évaluation comme celui-ci. Le défi auquel est confronté le Ministère est celui d'appuyer les bénéficiaires de l'Initiative afin de leur

permettre de recueillir davantage de données concernant non seulement les extraits de leurs projets, mais aussi leurs répercussions.

**Recommandation n° 2 : Le ministère de la Justice du Canada devrait poursuivre ses efforts visant à consolider la capacité des bénéficiaires du programme à recueillir des données sur les répercussions de leurs activités.**

**Réponse de la direction :**

La direction est d'accord avec cette recommandation. Le Ministère a amélioré la cueillette des données en insistant auprès des bénéficiaires sur l'importance de ce type d'information. La Division de l'évaluation a fourni des conseils aux membres du comité sur des questions liées à la mesure de la performance. Les commentaires sur les cadres d'évaluation sont transmis aux demandeurs de financement. Cette pratique a permis d'améliorer la nature et la quantité de l'information recueillie.

*Enjeu 3 : Intégration des nouvelles technologies de l'information aux activités de formation*

L'Initiative a permis d'appuyer plusieurs activités de formation chez les intervenants de la justice. L'*Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice* de 2009 avait souligné l'importance d'intégrer les nouvelles technologies de l'information à ce type d'activités. Les données recueillies dans le cadre de l'évaluation démontrent que se sont surtout des activités de formation dispensée en personne qui ont été financées à ce jour.

**Recommandation n° 3 : Tout en maintenant son appui financier aux activités de formation dispensée en personne, le ministère de la Justice du Canada devrait considérer une approche visant à faire de la formation à distance une de ses priorités de financement en lien avec l'Initiative.**

**Réponse de la direction :**

La direction est d'accord avec cette recommandation. Le Ministère a encouragé et appuyé le recours aux nouvelles technologies conformément aux constatations de l'*Analyse pancanadienne des besoins de formation en langues officielles dans le domaine de la justice*. L'apprentissage en ligne est maintenant disponible pour les poursuivants bilingues des provinces via leur



participation à l'Institut de développement professionnel en français de l'Ontario. Le Centre canadien de français juridique élabore présentement une plateforme d'apprentissage en ligne, laquelle est maintenant accessible aux différentes clientèles prioritaires ciblées dans *l'Analyse des besoins*.



**Annexe A :**  
**Cadre d'évaluation de l'Initiative**



## Cadre d'évaluation de l'Initiative

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources de données
<b>Pertinence</b>		
1. Quelle est la pertinence de l'Initiative en regard des priorités du ministère de la Justice et du gouvernement fédéral en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparaison entre les résultats attendus de l'Initiative et les résultats stratégiques du ministère de la Justice;</li> <li>• Comparaison entre les résultats attendus de l'Initiative et les priorités du gouvernement fédéral en matière de langues officielles;</li> <li>• Opinion des intervenants clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de documents pertinents (Discours du Trône, documents stratégiques du Ministère, etc.);</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Panels d'experts.</li> </ul>
2. Y a-t-il un rôle légitime et nécessaire pour le gouvernement fédéral dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage des rôles et responsabilités dans le domaine des langues officielles;</li> <li>• Opinion des intervenants clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de documents pertinents (Discours du Trône, documents stratégiques du Ministère, etc.);</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Panels d'experts.</li> </ul>
3. Dans quelle mesure les activités entreprises par le biais de l'Initiative répondent-elles aux besoins des intervenants dans le domaine de la justice?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution du contexte législatif lié à la justice dans les deux langues officielles;</li> <li>• Évolution du contexte démographique des communautés de langue officielle;</li> <li>• Opinion des intervenants clés;</li> <li>• Résultats d'études touchant à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue des écrits;</li> <li>• Revue de documents;</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Panels d'experts;</li> <li>• Étude de besoins en formation;</li> <li>• Enquête auprès des organismes bénéficiaires.</li> </ul>
4. Y a-t-il un besoin continu pour les activités financées par l'Initiative?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure dans laquelle les besoins en formation demeurent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrevues;</li> <li>• Résultats de l'étude de besoins en formation.</li> </ul>
<b>Efficacité</b>		
5. La mise en œuvre de la composante liée à la formation est-elle conforme aux objectifs de l'Initiative et de la Feuille de route pour la dualité linguistique? Cette mise en œuvre était-elle efficace?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature du lien entre les activités entreprises et les objectifs définis dans la Feuille de route;</li> <li>• Niveau d'adéquation entre le plan de mise en œuvre et les moyens mis à la disposition du Ministère;</li> <li>• Niveau de progression de la mise en œuvre de la composante de formation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revues de document;</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Panels d'experts.</li> </ul>

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources de données
6. Dans quelle mesure le processus lié à la sélection de projets financés par le biais du Fonds d'appui et de la composante de formation est-il clair et transparent?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et format des documents d'information mis à la disposition des organismes admissibles;</li> <li>• Niveau de clarté du processus de sélection de projets;</li> <li>• Opinion des intervenants clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de documents;</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Enquêtes auprès des organismes bénéficiaires;</li> <li>• Études de cas.</li> </ul>
7. Les structures de coordination liées à l'Initiative opèrent-elles de façon efficace?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau de clarté des rôles et responsabilités des structures de coordination;</li> <li>• Niveau de participation aux structures de coordination;</li> <li>• Opinion des personnes participantes aux structures de coordination;</li> <li>• Nombre de réunion des structures de coordination;</li> <li>• Niveau de satisfaction des participants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de documents;</li> <li>• Entrevues.</li> </ul>
8. Dans quelle mesure les données liées à la mesure du rendement et à la reddition de comptes sont-elles recueillies et intégrées à la gestion courante de l'Initiative?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'adéquation entre l'information recueillie et les engagements du Ministère en matière de reddition de comptes;</li> <li>• Niveau de qualité des données recueillies;</li> <li>• Niveau d'utilisation des données dans la gestion de l'Initiative.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrevues;</li> <li>• Analyse des données;</li> <li>• Revue de documents.</li> </ul>
9. Dans quelle mesure l'Initiative a-t-elle contribué à la mise en œuvre de projets contribuant à assurer un accès accru et continu à des services de justice dans les deux langues officielles?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et types de projets financés;</li> <li>• Niveau de progression de l'offre de services dans les deux langues officielles à l'intérieur du système de justice;</li> <li>• Opinion des intervenants clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de documents;</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Enquête auprès des organismes bénéficiaires;</li> <li>• Panels d'experts;</li> <li>• Études de cas.</li> </ul>
10. Dans quelle mesure la composante sur la formation a-t-elle contribué au développement d'un programme d'études, d'outils et de stratégies de recrutement permettant d'assurer un accès accru et continu à des services de justice dans les deux langues officielles?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et types de projets financés;</li> <li>• Niveau de progression du développement de curriculum et de l'accès à des outils et stratégies;</li> <li>• Opinion des intervenants clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de documents;</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Enquête auprès des organismes bénéficiaires;</li> <li>• Panels d'experts;</li> <li>• Études de cas.</li> </ul>

Questions d'évaluation	Indicateurs	Sources de données
11. Dans quelle mesure les besoins identifiés en formation ont-ils été comblés?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion des besoins identifiés en formation qui font l'objet de projets;</li> <li>• Nature des résultats atteints par le biais des projets financés dans le domaine de la formation;</li> <li>• Opinion des intervenants clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de documents;</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Enquête auprès des organismes bénéficiaires;</li> <li>• Panels d'experts.</li> </ul>
12. Dans quelle mesure y a-t-il complémentarité entre les activités entreprises par le Fonds d'appui et celles entreprises par la composante sur la formation?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature des liens entre les projets du Fonds d'appui et ceux de l'initiative sur la formation;</li> <li>• Opinion des intervenants clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de documents;</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Enquête auprès des organismes bénéficiaires;</li> <li>• Panels d'experts.</li> </ul>
13. L'Initiative a-t-elle eu des impacts non prévus (positifs ou négatifs)?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Preuves de résultats non prévus;</li> <li>• Opinion des intervenants clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de documents;</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Enquête auprès des organismes bénéficiaires;</li> <li>• Panels d'experts;</li> <li>• Études de cas.</li> </ul>
<b>Efficiace</b>		
14. Dans quelle mesure les mécanismes de financement de projets ont-ils été adéquats?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opinion des représentants des organismes bénéficiaires;</li> <li>• Niveau de consultation du Ministère auprès des organismes bénéficiaires;</li> <li>• Opinions des intervenants clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de documents;</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Enquêtes auprès des organismes bénéficiaires.</li> </ul>
15. Y a-t-il une approche plus efficace pour atteindre les objectifs de l'Initiative?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faisabilité d'approches alternatives;</li> <li>• Opinions des intervenants clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue de documents;</li> <li>• Entrevues;</li> <li>• Enquête auprès des organismes bénéficiaires;</li> <li>• Panels d'experts.</li> </ul>





**Annexe B :**  
**Guides d'entrevue**



**Guides d'entrevue**  
**Représentants du bureau de la Francophonie,**  
**Justice en langues officielles et Dualisme juridique**

Le ministère de la Justice a embauché PRA Inc. pour mener l'évaluation de l'initiative de l'Accès à la justice dans les deux langues officielles (ci-après « l'Initiative »), laquelle comprend deux volets : le Fonds d'appui et la composante de formation d'intervenants du domaine de la justice. L'évaluation portera sur la pertinence de l'Initiative, sa conception et sa mise en œuvre et les facteurs de succès s'y rattachant. Nous demandons à divers groupes d'intervenants de participer à cette étude, notamment des représentants du ministère de la Justice du Canada, des membres des comités consultatifs et de groupes de travail ainsi que d'autres professionnels de la justice.

Les renseignements colligés serviront uniquement à cette étude et seront gérés, conservés et détruits conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Aucun renseignement recueilli lors des entrevues ne sera attribué à un intervenant, et chaque participant jouit du droit d'accès à l'information et du droit à la protection de ses renseignements personnels. Par ailleurs, votre participation à cette entrevue est volontaire, et vous pouvez vous retirer de l'étude en tout temps. Finalement, veuillez noter que les renseignements recueillis au cours de ces entrevues seront partagés avec la Division de l'évaluation du ministère de la Justice du Canada.

**Introduction**

1. À quel titre êtes-vous impliqué avec l'initiative d'appui à l'Accès à la justice dans les deux langues officielles?

**Pertinence**

2. De façon globale, veuillez décrire ce que vous percevez comme étant le rôle du gouvernement fédéral relatif à l'accès à la justice dans les deux langues officielles? Comment ce rôle se distingue-t-il du rôle des autres intervenants, dont les gouvernements provinciaux et territoriaux?

L'Initiative a pour objectifs de renforcer la capacité du système juridique et de ses intervenants à offrir des services dans les deux langues officielles et de participer à une sensibilisation des communautés de langues officielles à l'égard de leurs droits en cette matière.

3. Selon vous, de quelle façon ces objectifs sont-ils liés aux priorités de votre ministère et du gouvernement fédéral dans le domaine de l'accès à la justice dans les langues officielles?
4. Veuillez décrire l'évolution que vous constatez dans les besoins des intervenants du domaine de la justice sur la question de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.
5. À ce jour, le rôle du gouvernement fédéral en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles s'est largement concentré sur le domaine du droit criminel. Quelle est votre perspective quant à la possibilité d'élargir ce rôle à d'autres domaines du droit?

### **Mise en œuvre**

6. La mise en œuvre des engagements décrits dans la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne* incluait la nouvelle composante liée spécifiquement à la formation. Veuillez décrire votre expérience liée à la mise en œuvre de cette nouvelle composante? Quelles leçons tirez-vous de cette expérience? Quels furent les principaux défis auxquels vous avez fait face?
7. Comment voyez-vous cette composante liée à la formation évoluer durant la période post-Feuille de route?
8. Veuillez décrire la stratégie que vous avez retenue pour la sélection des projets financés par le Fonds d'appui? Comment ce processus sous la Feuille de route se compare-t-il à celui que vous aviez utilisé sous le *Plan d'action pour les langues officielles 2003-2008*? Quelles leçons tirez-vous de cette expérience?
9. Dans quelle mesure, selon vous, le Fonds d'appui et la composante de formation rejoignent-ils adéquatement les groupes œuvrant dans ces domaines?

Votre ministère a mis sur pied un certain nombre de structures consultatives afin de l'appuyer dans la mise en œuvre du Fonds d'appui et de la composante de formation. La liste de ces structures inclut, entre autres, le *Comité consultatif – Justice en langues officielles*, le *Sous-comité – Accès à la justice dans les deux langues officielles* et le *Groupe de travail fédéral-provincial et territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles*.

10. Veuillez décrire comment ces structures ont contribué à la mise en œuvre du Fonds d'appui et de la composante de formation. Quelles leçons tirez-vous de cette expérience? Comment voyez-vous le rôle de ces structures évoluer à l'avenir?

- 11.** Sur la question de la reddition de comptes, veuillez décrire la stratégie que vous avez retenue afin de recueillir l'information dont vous avez besoin pour assurer une gestion efficace du Fonds d'appui et de la composante de formation? Quelles leçons tirez-vous de cette expérience?

### **Succès**

- 12.** Le Fonds d'appui finance des projets visant à assurer un accès accru à des services de justice dans les deux langues officielles depuis 2003. Veuillez décrire ce que vous considérez être les principales réalisations du Fonds au cours de ces huit dernières années. À quelles réalisations peut-on s'attendre du Fonds au cours des prochaines années?
- 13.** Les projets financés par le biais de la composante de formation sont, pour la plupart, en phase de mise en œuvre. Selon vous, à quelles réalisations peut-on s'attendre de cette composante au cours des prochaines années?
- 14.** Comment voyez-vous le lien entre ces deux composantes évoluer au cours des prochaines années?
- 15.** Sur la base de l'ensemble des réponses que vous avez fournies, comment, selon vous, pourrait-on améliorer l'efficacité du Fonds d'appui et de la composante de formation au cours des prochaines années?

### **Conclusion**

- 16.** Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

**Merci de votre participation.**

## **Guide d'entrevue**

### **Représentants du groupe des Innovations, analyse et intégration**

Le ministère de la Justice a embauché PRA Inc. pour mener l'évaluation de l'initiative de l'Accès à la justice dans les deux langues officielles (ci-après « l'Initiative »), laquelle comprend deux volets : le Fonds d'appui et la composante de formation d'intervenants du domaine de la justice. L'évaluation portera sur la pertinence de l'Initiative, sa conception et sa mise en œuvre et les facteurs de succès s'y rattachant. Nous demandons à divers groupes d'intervenants de participer à cette étude, notamment des représentants du ministère de la Justice du Canada, des membres des comités consultatifs et de groupes de travail ainsi que d'autres professionnels de la justice.

Les renseignements colligés serviront uniquement à cette étude et seront gérés, conservés et détruits conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Aucun renseignement recueilli lors des entrevues ne sera attribué à un intervenant, et chaque participant jouit du droit d'accès à l'information et du droit à la protection de ses renseignements personnels. Par ailleurs, votre participation à cette entrevue est volontaire, et vous pouvez vous retirer de l'étude en tout temps. Finalement, veuillez noter que les renseignements recueillis au cours de ces entrevues seront partagés avec la Division de l'évaluation du ministère de la Justice du Canada.

#### **Introduction**

1. À quel titre êtes-vous impliqué avec l'initiative d'appui à l'Accès à la justice dans les deux langues officielles?

#### **Pertinence**

2. Un certain nombre d'intervenants du domaine de la justice sont appelés à jouer un rôle dans la mise en œuvre de projets financés par le biais de l'Initiative. Veuillez décrire comment vous percevez cette division des rôles, particulièrement en ce qui a trait à celui qu'est appelé à jouer le ministère de la Justice du Canada.
3. Veuillez décrire l'évolution que vous constatez dans les besoins des intervenants du domaine de la justice sur la question de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

## Mise en œuvre

4. La mise en œuvre des engagements décrits dans la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne* incluait la nouvelle composante liée spécifiquement à la formation. Veuillez décrire votre expérience liée à la mise en œuvre de cette nouvelle composante? Quelles leçons tirez-vous de cette expérience? Quels furent les principaux défis auxquels vous avez fait face?
5. Comment voyez-vous cette composante liée à la formation évoluer durant la période post-Feuille de route?
6. Veuillez décrire la stratégie que vous avez retenue pour la sélection des projets financés par le Fonds d'appui? Comment ce processus sous la Feuille de route se compare-t-il à celui que vous aviez utilisé sous le *Plan d'action pour les langues officielles 2003-2008*? Quelles leçons tirez-vous de cette expérience?
7. Dans quelle mesure, selon vous, le Fonds d'appui et la composante de formation rejoignent-ils adéquatement les groupes œuvrant dans ces domaines?

Votre ministère a mis sur pied un certain nombre de structures consultatives afin de l'appuyer dans la mise en œuvre du Fonds d'appui et de la composante de formation. La liste de ces structures inclut, entre autres, le *Comité consultatif – Justice en langues officielles*, le *Sous-comité – Accès à la justice dans les deux langues officielles* et le *Groupe de travail fédéral-provincial et territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles*.

8. Veuillez décrire comment ces structures ont contribué à la mise en œuvre du Fonds d'appui et de la composante de formation. Quelles leçons tirez-vous de cette expérience? Comment voyez-vous le rôle de ces structures évoluer à l'avenir?
9. Sur la question de la reddition de comptes, veuillez décrire la stratégie que vous avez retenue afin de recueillir l'information dont vous avez besoin pour assurer une gestion efficace du Fonds d'appui et de la composante de formation? Quelles leçons tirez-vous de cette expérience?

## Succès

10. Le Fonds d'appui finance des projets visant à assurer un accès accru à des services de justice dans les deux langues officielles depuis 2003. Veuillez décrire ce que vous considérez être

les principales réalisations du Fonds au cours de ces huit dernières années. À quelles réalisations peut-on s'attendre du Fonds au cours des prochaines années?

11. Les projets financés par le biais de la composante de formation sont, pour la plupart, en phase de mise en œuvre. Selon vous, à quelles réalisations peut-on s'attendre de cette composante au cours des prochaines années?
12. Comment voyez-vous le lien entre ces deux composantes évoluer au cours des prochaines années?
13. Sur la base de l'ensemble des réponses que vous avez fournies, comment, selon vous, pourrait-on améliorer l'efficacité du Fonds d'appui et de la composante de formation au cours des prochaines années?

#### **Conclusion**

14. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

**Merci de votre participation.**



## **Guide d'entrevue - Représentants du Sous-comité sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles**

Le ministère de la Justice a embauché PRA Inc. pour mener l'évaluation de l'initiative de l'Accès à la justice dans les deux langues officielles (ci-après « l'Initiative »), laquelle comprend deux volets : le Fonds d'appui et la composante de formation d'intervenants du domaine de la justice. L'évaluation portera sur la pertinence de l'Initiative, sa conception et sa mise en œuvre et les facteurs de succès s'y rattachant. Nous demandons à divers groupes d'intervenants de participer à cette étude, notamment des représentants du ministère de la Justice du Canada, des membres des comités consultatifs et de groupes de travail ainsi que d'autres professionnels de la justice.

Les renseignements colligés serviront uniquement à cette étude et seront gérés, conservés et détruits conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Aucun renseignement recueilli lors des entrevues ne sera attribué à un intervenant, et chaque participant jouit du droit d'accès à l'information et du droit à la protection de ses renseignements personnels. Par ailleurs, votre participation à cette entrevue est volontaire, et vous pouvez vous retirer de l'étude en tout temps. Finalement, veuillez noter que les renseignements recueillis au cours de ces entrevues seront partagés avec la Division de l'évaluation du ministère de la Justice du Canada.

### **Introduction**

1. Pourriez-vous nous indiquer à quel moment vous avez joint le *Sous-comité sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles*? Quelles fonctions occupez-vous à l'extérieur du Sous-comité?

### **Pertinence**

2. De façon globale, veuillez décrire ce que vous percevez comme étant le rôle du gouvernement fédéral relatif à l'accès à la justice dans les deux langues officielles? Comment ce rôle se distingue-t-il du rôle des autres intervenants, dont les gouvernements provinciaux et territoriaux?

L'Initiative a pour objectifs de renforcer la capacité du système juridique et de ses intervenants à offrir des services dans les deux langues officielles et de participer à une sensibilisation des communautés de langues officielles à l'égard de leurs droits en cette matière.

3. Veuillez décrire l'évolution que vous constatez dans les besoins des intervenants du domaine de la justice sur la question de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.
4. À ce jour, le rôle du gouvernement fédéral en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles s'est largement concentré sur le domaine du droit criminel. Quelle est votre perspective quant à la possibilité d'élargir ce rôle à d'autres domaines du droit?

### **Mise en œuvre**

5. La mise en œuvre des engagements décrits dans la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne* incluait la nouvelle composante liée spécifiquement à la formation. Quelles leçons tirez-vous à ce jour de la mise en œuvre de cette nouvelle composante?
6. Dans quelle mesure, selon vous, le Fonds d'appui et la composante de formation rejoignent-ils adéquatement les groupes œuvrant dans ces domaines?

Le ministère de la Justice du Canada a mis sur pied un certain nombre de structures consultatives afin de l'appuyer dans la mise en œuvre du Fonds d'appui et de la composante de formation. La liste de ces structures inclut, entre autres, le *Comité consultatif – Justice en langues officielles*, votre *Sous-comité – Accès à la justice dans les deux langues officielles* et le *Groupe de travail fédéral-provincial et territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles*.

7. Veuillez décrire comment votre Sous-comité a contribué à la mise en œuvre du Fonds d'appui et de la composante de formation. Quelles leçons tirez-vous de cette expérience? Comment voyez-vous le rôle de votre Sous-comité évoluer à l'avenir?

### **Succès**

8. Le Fonds d'appui finance des projets visant à assurer un accès accru à des services de justice dans les deux langues officielles depuis 2003. Veuillez décrire ce que vous considérez être les principales réalisations du Fonds au cours de ces huit dernières années. À quelles réalisations peut-on s'attendre du Fonds au cours des prochaines années?
9. Les projets financés par le biais de la composante de formation sont, pour la plupart, en phase de mise en œuvre. Selon vous, à quelles réalisations peut-on s'attendre de cette composante au cours des prochaines années?

10. Comment voyez-vous le lien entre ces deux composantes évoluer au cours des prochaines années?
11. Sur la base de l'ensemble des réponses que vous avez fournies, comment, selon vous, pourrait-on améliorer l'efficacité du Fonds d'appui et de la composante de formation au cours des prochaines années?

### **Conclusion**

12. Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

**Merci de votre participation.**

## **Guide d'entrevue Représentants du Groupe de travail F-P-T sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles**

Le ministère de la Justice a embauché PRA Inc. pour mener l'évaluation de l'initiative de l'Accès à la justice dans les deux langues officielles (ci-après « l'Initiative »), laquelle comprend deux volets : le Fonds d'appui et la composante de formation d'intervenants du domaine de la justice. L'évaluation portera sur la pertinence de l'Initiative, sa conception et sa mise en œuvre et les facteurs de succès s'y rattachant. Nous demandons à divers groupes d'intervenants de participer à cette étude, notamment des représentants du ministère de la Justice du Canada, des membres des comités consultatifs et de groupes de travail ainsi que d'autres professionnels de la justice.

Les renseignements colligés serviront uniquement à cette étude et seront gérés, conservés et détruits conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Aucun renseignement recueilli lors des entrevues ne sera attribué à un intervenant, et chaque participant jouit du droit d'accès à l'information et du droit à la protection de ses renseignements personnels. Par ailleurs, votre participation à cette entrevue est volontaire, et vous pouvez vous retirer de l'étude en tout temps. Finalement, veuillez noter que les renseignements recueillis au cours de ces entrevues seront partagés avec la Division de l'évaluation du ministère de la Justice du Canada.

### **Introduction**

1. Pourriez-vous nous indiquer à quel moment vous avez joint le *Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles*? Quelles fonctions occupez-vous à l'extérieur du Groupe de travail?

### **Pertinence**

2. De façon globale, veuillez décrire ce que vous percevez comme étant le rôle du gouvernement fédéral relatif à l'accès à la justice dans les deux langues officielles? Comment ce rôle se distingue-t-il du rôle des autres intervenants, dont les gouvernements provinciaux et territoriaux?

L'Initiative a pour objectifs de renforcer la capacité du système juridique et de ses intervenants à offrir des services dans les deux langues officielles et de participer à une sensibilisation des communautés de langues officielles à l'égard de leurs droits en cette matière.

3. Veuillez décrire l'évolution que vous constatez dans les besoins des intervenants du domaine de la justice sur la question de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.
4. À ce jour, le rôle du gouvernement fédéral en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles s'est largement concentré sur le domaine du droit criminel. Quelle est votre perspective quant à la possibilité d'élargir ce rôle à d'autres domaines du droit?

### **Mise en œuvre**

5. La mise en œuvre des engagements décrits dans la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne* incluait la nouvelle composante liée spécifiquement à la formation. Quelles leçons tirez-vous à ce jour de la mise en œuvre de cette nouvelle composante?
6. Dans quelle mesure, selon vous, le Fonds d'appui et la composante de formation rejoignent-ils adéquatement les groupes œuvrant dans ces domaines?

Le ministère de la Justice du Canada a mis sur pied un certain nombre de structures consultatives afin de l'appuyer dans la mise en œuvre du Fonds d'appui et de la composante de formation. La liste de ces structures inclut, entre autres, le *Comité consultatif – Justice en langues officielles*, le *Sous-comité – Accès à la justice dans les deux langues officielles* et votre *Groupe de travail fédéral-provincial et territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles*.

7. Veuillez décrire comment votre Groupe de travail a contribué à la mise en œuvre du Fonds d'appui et de la composante de formation. Quelles leçons tirez-vous de cette expérience? Comment voyez-vous le rôle de votre groupe de travail évoluer à l'avenir?

### **Succès**

8. Le Fonds d'appui finance des projets visant à assurer un accès accru à des services de justice dans les deux langues officielles depuis 2003. Veuillez décrire ce que vous considérez être les principales réalisations du Fonds au cours de ces huit dernières années. À quelles réalisations peut-on s'attendre du Fonds au cours des prochaines années?
9. Sur la base de l'ensemble des réponses que vous avez fournies, comment, selon vous, pourrait-on améliorer l'efficacité du Fonds d'appui et de la composante de formation au cours des prochaines années?

## **Conclusion**

**10.** Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

**Merci de votre participation.**

## **Guide d'entrevue**

### **Intervenants œuvrant dans le domaine de la justice**

Le ministère de la Justice a embauché PRA Inc. pour mener l'évaluation de l'initiative de l'Accès à la justice dans les deux langues officielles (ci-après « l'Initiative »), laquelle comprend deux volets : le Fonds d'appui et la composante de formation d'intervenants du domaine de la justice. L'évaluation portera sur la pertinence de l'Initiative, sa conception et sa mise en œuvre et les facteurs de succès s'y rattachant. Nous demandons à divers groupes d'intervenants de participer à cette étude, notamment des représentants du ministère de la Justice du Canada, des membres des comités consultatifs et de groupes de travail ainsi que d'autres professionnels de la justice.

Les renseignements colligés serviront uniquement à cette étude et seront gérés, conservés et détruits conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Aucun renseignement recueilli lors des entrevues ne sera attribué à un intervenant, et chaque participant jouit du droit d'accès à l'information et du droit à la protection de ses renseignements personnels. Par ailleurs, votre participation à cette entrevue est volontaire, et vous pouvez vous retirer de l'étude en tout temps. Finalement, veuillez noter que les renseignements recueillis au cours de ces entrevues seront partagés avec la Division de l'évaluation du ministère de la Justice du Canada.

### **Introduction**

1. Veuillez décrire vos fonctions à l'heure actuelle? De quelle façon sont-elles liées à la question de l'accès à la justice dans les deux langues officielles?

### **Pertinence**

2. De façon globale, veuillez décrire ce que vous percevez comme étant le rôle du gouvernement fédéral relatif à l'accès à la justice dans les deux langues officielles? Comment ce rôle se distingue-t-il du rôle des autres intervenants, dont les gouvernements provinciaux et territoriaux?

L'Initiative que nous évaluons a pour objectifs de renforcer la capacité du système juridique et de ses intervenants à offrir des services dans les deux langues officielles et de participer à une sensibilisation des communautés de langues officielles à l'égard de leurs droits en cette matière.

3. Veuillez décrire l'évolution que vous constatez dans les besoins des intervenants du domaine de la justice sur la question de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.
4. À ce jour, le rôle du gouvernement fédéral en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles s'est largement concentré sur le domaine du droit criminel. Quelle est votre perspective quant à la possibilité d'élargir ce rôle à d'autres domaines du droit?

### **Mise en œuvre**

La mise en œuvre des engagements décrits dans la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne* inclut la nouvelle composante liée spécifiquement à la formation. À cela s'ajoutent les activités financées par le Fonds d'appui.

5. Dans quelle mesure, selon vous, le Fonds d'appui et la composante de formation rejoignent-ils adéquatement les groupes œuvrant dans ces domaines?
6. Veuillez décrire, le cas échéant, les besoins dans le domaine de l'accès à la justice dans les deux langues officielles, qui ne sont pas couverts à l'heure actuelle par l'Initiative telle que mise en œuvre.

### **Succès**

7. Le Fonds d'appui finance des projets visant à assurer un accès accru à des services de justice dans les deux langues officielles depuis 2003. Veuillez décrire ce que vous considérez être les principales réalisations du Fonds au cours de ces huit dernières années.
8. Les projets financés par le biais de la composante de formation sont, pour la plupart, en phase de mise en œuvre. Selon vous, à quelles réalisations peut-on s'attendre de cette composante au cours des prochaines années?
9. Comment voyez-vous le lien entre ces deux composantes évoluer au cours des prochaines années?
10. Sur la base de l'ensemble des réponses que vous avez fournies, comment, selon vous, pourrait-on améliorer l'efficacité du Fonds d'appui et de la composante de formation au cours des prochaines années?



## **Conclusion**

**11.** Avez-vous d'autres commentaires à formuler?

**Merci de votre participation.**



**Annexe C :**  
**Sondage en ligne**



## Questionnaire de sondage à l'intention des organismes bénéficiaires

### Introduction

Bienvenue à l'enquête auprès des bénéficiaires de l'initiative de l'Accès à la justice dans les deux langues officielles (l'Initiative), du ministère de la Justice du Canada.

Il vous faudra environ 15 minutes pour répondre au questionnaire. Veuillez noter que vous êtes la seule personne rattachée à votre organisme ayant reçu cette invitation. Par conséquent, n'hésitez pas, au besoin, à consulter d'autres personnes ayant participé au(x) projet(s) que votre organisme a entrepris afin de répondre à nos questions. À cette fin, veuillez prendre note que vous pouvez répondre aux questions en plus d'une séance.

L'information fournie est confidentielle et les résultats de l'enquête seront présentés seulement sous forme de synthèse. Le sondage est accessible jusqu'au 4 novembre 2011.

L'enquête fait partie de l'évaluation de l'initiative de l'Accès à la justice dans les deux langues officielles, laquelle évaluation comprend également une analyse documentaire, une série d'entrevues et des panels d'experts. Une fois le rapport final d'évaluation approuvé, le ministère de la Justice du Canada le publiera sur son site Web.

Votre participation à cette démarche est complètement volontaire. Pour toute question au sujet de l'enquête, veuillez communiquer avec Brigitte Bouchard-Morris, chez PRA, à [bouchard-morris@pra.ca](mailto:bouchard-morris@pra.ca). Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez vous adresser à [support@pra-surveys.ca](mailto:support@pra-surveys.ca).

### Contexte

Pour commencer, nous aimerions en savoir un peu plus au sujet de l'organisation à laquelle vous êtes rattaché.

1. Dans quelle province ou quel territoire votre organisme est-il situé? (COCHER UNE RÉPONSE)

Colombie-Britannique  
Alberta  
Saskatchewan  
Manitoba  
Ontario  
Québec  
Terre-Neuve-et-Labrador  
Nouvelle-Écosse  
Nouveau-Brunswick  
Île du Prince-Édouard  
Yukon  
Territoires du Nord-Ouest  
Nunavut

2. Au cours de la période ayant débuté le 1<sup>er</sup> avril 2008, combien de projets soumis par votre organisme ont-ils été financés (en tout ou en partie) par le ministère de la Justice du Canada sous l'Initiative? (COCHER UNE RÉPONSE)

Un seul  
Entre 2 et 4  
Entre 5 et 7  
Plus de 7  
Ne sais pas

3. Toujours durant la période ayant débuté le 1<sup>er</sup> avril 2008, avez-vous formellement soumis une demande de financement sous l'Initiative qui n'a pas été retenue par le ministère de la Justice du Canada? (COCHER UNE RÉPONSE)

Oui  
Non  
Ne sais pas

4. Les projets de votre organisme ayant été financés par l'Initiative visent quel(s) groupe(s) linguistique(s)? (COCHER UNE RÉPONSE)

Principalement les francophones vivant en situation minoritaire

Principalement les anglophones vivant en situation minoritaire

Les deux groupes (francophones et anglophones)

Ne sais pas

5. Les projets pour lesquels vous avez reçu du financement par le biais de l'Initiative visent quelles clientèles? (COCHER TOUTES LES RÉPONSES QUI S'APPLIQUENT)

Les membres de la magistrature

Les avocats

Le personnel judiciaire

Le public

Autres (PRÉCISER)

6. Laquelle des catégories suivantes définissent le mieux votre organisme? (COCHER UNE RÉPONSE)

Une association de juristes d'expression française

Un ministère provincial

Un organisme d'information et de sensibilisation

Un regroupement de la magistrature

Autres

## Les besoins en matière d'accès à la justice

En tenant compte de l'évolution des besoins relatifs à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, veuillez indiquer l'importance que vous accordez actuellement aux domaines suivants (COCHER UNE RÉPONSE DANS CHAQUE CAS)

	<u>Très important</u>	<u>Important</u>	<u>Moins important</u>	<u>Sans importance</u>	<u>Je ne sais pas</u>
7. Le réseautage des intervenants communautaires œuvrant dans le domaine de la justice					
8. Les activités de promotion et de sensibilisation auprès des communautés de langue officielle					
9. Le travail de démarchage et de sensibilisation effectué par des regroupements de juristes					
10. La formation linguistique des membres de la magistrature					
11. La formation linguistique des avocats					
12. La formation linguistique du personnel judiciaire (greffiers, huissiers, commis aux greffes, etc.)					
13. La création d'outils jurilinguistiques					



## Le mécanisme de financement

Veillez maintenant indiquer votre niveau de satisfaction avec les aspects suivants du processus de financement lié à l'Initiative (COCHER UNE RÉPONSE DANS CHAQUE CAS)

	<u>Très satisfait</u>	<u>Satisfait</u>	<u>Insatisfait</u>	<u>Très insatisfait</u>	<u>Je ne sais pas</u>
14. La documentation relative au processus de financement					
15. L'appui offert par le ministère de la Justice du Canada durant le processus de demande de financement					
16. Le délai menant à une décision relative à un financement de projet					
17. Les explications offertes quant à la décision relative à un financement de projet					
18. L'accord de contribution signé avec le ministère					
19. Le processus de reddition de compte					

**Si vous avez répondu « insatisfait » ou « très insatisfait » à l'une ou l'autre des questions 14 à 19 :**

20. Comment le processus pourrait-il être amélioré? \_\_\_\_\_

## Résultats atteints

Selon ce que vous avez pu observer comme tendances au cours des cinq dernières années, veuillez indiquer votre niveau d'accord avec les énoncés suivants (COCHER UNE RÉPONSE DANS CHAQUE CAS) :

**Tout à fait En accord    En désaccord    Tout à fait Je ne sais pas**

21. J'ai noté une croissance marquée sur le plan des possibilités de formation linguistique liées au droit criminel
22. Les organismes œuvrant dans le domaine de la justice, tels que les Barreaux, les gestionnaires de tribunaux ou les regroupements de la magistrature, accordent une plus grande importance à la question de l'accès à la justice dans les deux langues officielles
23. Les justiciables issus des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire hésitent beaucoup moins à se prévaloir de leurs droits linguistiques
24. La capacité des membres de la magistrature d'opérer dans les deux langues officielles s'est accrue
25. La capacité des procureurs de la Couronne d'opérer dans les deux langues officielles s'est accrue
26. La capacité des avocats de pratique privée d'opérer dans les deux langues officielles s'est accrue
27. La capacité des régimes d'aide juridique d'opérer dans les deux langues officielles s'est accrue
28. La capacité du personnel judiciaire d'opérer dans les deux langues officielles s'est accrue

## Priorités

En terminant, nous vous invitons à réfléchir sur l'avenir de l'Initiative. Pourriez-vous indiquer votre niveau d'accord avec les énoncés suivants (COCHER UNE RÉPONSE DANS CHAQUE CAS) :

**Tout à fait en accord    En accord    En désaccord    Tout à fait en désaccord    Je ne sais pas**

29. L'Initiative devrait se concentrer davantage vers la formation linguistique des intervenants du domaine de la justice
30. L'Initiative devrait se concentrer davantage sur la sensibilisation et la promotion auprès des communautés de langue officielle
31. L'Initiative devrait se concentrer davantage sur la sensibilisation et la promotion auprès d'organismes liés au système judiciaire (tribunaux, Barreaux, regroupements de la magistrature, etc.)
32. L'Initiative devrait se concentrer davantage sur des domaines autres que le droit criminel
33. Pouvez-vous penser à d'autres domaines qui devraient faire l'objet d'une intervention plus marquée de l'Initiative?

Oui

Non

Ne sais pas

=> VEUILLEZ PASSER À LA QUESTION 35

=> VEUILLEZ PASSER À LA QUESTION 35

34. Veuillez décrire ce ou ces domaines : \_\_\_\_\_

## **Conclusion**

**35.** Avez-vous d'autres observations à faire au sujet de l'Initiative?

Pas d'autres observations

**⇒FIN : Le sondage est terminé.**

**Merci d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.**

**Annexe D :**  
**Panel d'experts**



### **Questions pour le panel d'experts**

Un document a été présenté aux participants du panel d'experts. Ce document identifiait les objectifs de la session, la méthodologie de l'évaluation ainsi que les principales constatations de l'évaluation au moment de la session. Ce document visait à mettre en contexte les participants afin de faciliter les discussions autour des questions de recherche du panel d'experts. Voici la liste de questions :

- 1.** Que reprenez-vous des données présentées dans le présent document? Quels sont les faits saillants?
- 2.** À la lumière des réalisations documentées à ce jour, quel rôle entrevoyez-vous pour cette Initiative au lendemain de la Feuille de route (avril 2013)?
- 3.** Comment la composante liée à la formation devrait-elle évoluer à l'avenir?
- 4.** Quel rôle entrevoyez-vous pour le ministère de la Justice du Canada par rapport aux associations de juristes d'expression française?
- 5.** Pouvez-vous identifier des besoins liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles qui ne sont pas couverts actuellement par l'Initiative?
- 6.** Quel est, selon vous, le plus grand impact découlant de cette initiative?